

Tillé, le 14/11/2025

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2121-12 du CGCT, l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour en raison de son caractère urgent m'oblige à vous adresser de nouveau une convocation modifiée pour le Comité syndical qui se tiendra le

Mardi 18 novembre 2025 à 18h00

dans la salle du Parc
138 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ

En l'absence de quorum à cette date, le Comité syndical se réunira le :

Mardi 25 novembre 2025 à 18h00

dans la salle du Parc
138 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, merci d'avertir Monsieur Alexandre DESESSART, Chargé des Assemblées, par courriel à l'adresse suivante : a.desessart@se60.fr ou par téléphone au 03.44.48.32.82.

Ordre du jour :

1^{ère} PARTIE : Adoption du procès-verbal

1. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2025

2^{ème} PARTIE : Actualités

1. Alerte démarchage IRVE
2. Point concession gaz (maj carte et retroplanning)
3. Point achat d'énergie
4. Locaux SE 60 (planning et avancée de la procédure du dialogue compétitif)
5. Adhésion de nouvelles communes au SE 60

3^{ème} PARTIE : Attributions du Comité syndical

1. Révision des statuts du SE 60
2. Approbation du rapport de contrôle du contrat de concession Électricité 2024 ;
3. Approbation de la convention de prestations Enedis en travaux sous tension et en moyens de réalimentation pour le compte du SE 60 ;
4. Approbation de la candidature du SE 60 au dispositif CCRT ;
5. Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du CCRT avec SEZEO ;
6. Approbation du rachat des actions du SE 60 dans la SAS du Beauvaisis par la SEM HDF ;
7. Approbation du rapport d'activités SEM HDF 2024 ;
8. Désignation du référent Comité des Partenaires de la Mobilité du Beauvaisis (Stéphane titulaire et Fabien suppléant) ;
9. Décision modificative n°01 du budget annexe « Énergies Renouvelables » (EnR) ;
10. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement – Budget Principal ;
11. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement – Budget annexe Mobilité durable ;

12. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement – Budget annexe Énergies Renouvelables ;
13. Subvention départementale de l'Oise pour le siège *Novaparc* **[URGENT]** ;
14. Approbation du rapport annuel du mandataire 2024 – ADTO-SAO ;
15. Tarification IRVE sur le site du SE 60 ;
16. Modification de la délégation d'attributions du Comité syndical au Bureau syndical.

Je vous adresse :

- la note afférente à l'ordre du jour ;
- le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical ;
- le relevé des décisions du Président et des délibérations du Bureau.

Le document *Powerpoint* vous sera remis le jour de la réunion.

En comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,
Éric GUÉRIN



NOTE SYNTHÉTIQUE

COMITÉ DU 18 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1^{ère} PARTIE : Adoption du procès-verbal

1. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2025.

2^{ème} PARTIE : Actualités

1. Alerte démarchage IRVE ;
2. Point concession gaz (maj carte et retroplanning) ;
3. Point achat d'énergie ;
4. Locaux SE 60 (planning et avancée de la procédure du dialogue compétitif) ;
5. Adhésion de nouvelles communes au SE 60.

3^{ème} PARTIE : Attributions du Comité syndical

1. Révision des statuts du SE 60 ;
2. Approbation du rapport de contrôle du contrat de concession Électricité 2024 ;
3. Approbation de la convention de prestations Enedis en travaux sous tension et en moyens de réalimentation pour le compte du SE 60 ;
4. Approbation de la candidature du SE 60 au dispositif CCRt ;
5. Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du CCRt avec SEZEO ;
6. Approbation du rachat des actions du SE 60 dans la SAS du Beauvaisis par la SEM HDF ;
7. Approbation du rapport d'activités SEM HDF 2024 ;
8. Désignation du référent Comité des Partenaires de la Mobilité du Beauvaisis (Stéphane titulaire et Fabien suppléant) ;
9. Décision modificative n°01 du budget annexe « Énergies Renouvelables » (EnR) ;
10. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement – Budget Principal ;
11. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement – Budget annexe Mobilité durable ;
12. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement – Budget annexe Énergies Renouvelables ;
13. Subvention départementale de l'Oise pour le siège *Novaparc* ;
14. Approbation du rapport annuel du mandataire 2024 – ADTO-SAO ;
15. Tarification IRVE sur le site du SE 60 ;
16. Modification de la délégation d'attributions du Comité syndical au Bureau syndical.

1^{ère} PARTIE : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DU 4 AVRIL 2025

Il sera proposé au Comité syndical d'approuver le procès-verbal du précédent Comité qui s'est tenu le 4 avril 2025.

3^{ème} PARTIE : ATTRIBUTIONS DU COMITÉ

1. RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) proposera une réforme de ses statuts visant déjà dans un premier temps à réduire le nombre de délégués titulaires. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de renforcer la représentativité des membres, favoriser la cohésion au sein de l'équipe syndicale, et faciliter l'atteinte du quorum lors des réunions statutaires.

Le nombre de délégués titulaires est actuellement de 133, ce qui est un nombre relativement important comparé à d'autres syndicats. Ce nombre important provoque les difficultés suivantes :

- Faible participation dans certains secteurs ;
- Quorum difficile à atteindre ;
- Difficulté pour trouver des salles centrales dans le département pour accueillir les comités ;
- Déséquilibres entre les territoires sous représentés.

Pour illustrer, ces difficultés le tableau ci-dessous détaille les taux de participation moyen par SLE des délégués aux différents comités sous la mandature :

Secteurs Locaux Energie	Population municipale SE60	Nombre de commune	Participation Comité (DT/DS)
SLE Aire Cantilienne Senlis Sud Oise	65 306	20	15%
SLE Beauvaisis	47 498	52	28%
SLE Clermontois Liancourtois	52 045	16	27%
SLE Creil Oise et Halatte	33 257	12	38%
SLE Est Oise	54 370	39	22%
SLE Oise Plateau Picard	35 140	69	42%
SLE Pays de Bray Vexin	38 705	60	16%
SLE Pays du Valois	21 944	20	14%
SLE Picardie Verte	31 731	87	32%
SLE Sablons	38 502	21	31%
SLE Thelloise	61 730	41	30%
SLE Ville de Beauvais	55 906	1	5%
SLE Ville de Compiègne	40 808	1	6%
SLE Ville de Creil	36 494	1	4%
SLE Ville de Crépy-en-Valois	14 243	1	4%
SLE Ville de Nogent	21 859	1	8%
Total général Communes	649 538	442	
EPCI			7%

Une analyse par Secteur Local Énergie (SLE) met en évidence :

- Des taux de participation très variables (de 4 % à 42 %) ;
- Une surreprésentation de certaines zones peu actives ;
- Une nécessité d'ajuster la représentation à la réalité de l'implication.

Le projet de réforme propose donc une réduction de 20 % du nombre de délégués titulaires, avec un nombre projeté de 106 délégués. Les grands équilibres territoriaux seront préservés.

La méthode de calcul est la suivante :

- **SLE Communes** : 1 Délégué titulaire pour chaque tranche complète de 15 communes et 1 Délégué titulaire pour chaque tranche complète de 7500 habitants (population municipale) ;
- **SLE Ville** : 1 Délégué titulaire pour chaque tranche complète de 15 000 habitants (population municipale) ;
- **EPCI** : 1 Délégué titulaire par EPCI.

Secteurs Locaux Energie	Population municipale SE60	Nombre de commune	Nb de délégués titulaires actuels	Projection DEF			
				Nb de délégués titulaires envisagés	Evolution	Tx nb DT/Pop	% nb DT/nb Com
SLE Aire Cantilienne Senlis Sud O	65 306	20	14	9	-5	2,48	45%
SLE Beauvaisis	47 498	52	10	9	-1	3,41	17%
SLE Clermontois Liancourtois	52 045	16	11	7	-4	2,42	44%
SLE Creil Oise et Halatte	55 116	13	10	7	-3	2,29	54%
SLE Est Oise	54 370	39	11	9	-2	2,98	23%
SLE Oise Plateau Picard	35 140	69	8	8	0	4,10	12%
SLE Pays de Bray Vexin	38 705	60	8	9	1	4,19	15%
SLE Pays du Valois	36 187	21	7	5	-2	2,49	24%
SLE Picardie Verte	31 731	87	7	9	2	5,11	10%
SLE Sablons	38 502	21	8	6	-2	2,81	29%
SLE Thelloise	61 730	41	13	10	-3	2,92	24%
SLE Ville de Beauvais	55 906	1	6	3	-3	0,97	300%
SLE Ville de Compiègne	40 808	1	5	2	-3	0,88	200%
SLE Ville de Creil	36 494	1	4	2	-2	0,99	200%
Total général	649 538	442	122	95			
EPCI			11	11			
Total général DT			133	106			

Les effets attendus de cette réforme sont :

- Amélioration de la gouvernance : réunions plus efficaces, décisions plus rapides ;
- Renforcement de l'engagement des délégués ;
- Meilleure lisibilité de la représentation territoriale.

Le projet sera présenté ainsi au Comité Syndical pour validation. La mise en œuvre progressive est prévue à partir de l'exercice 2026.

D'autres modifications statutaires vous seront proposées, les statuts faisant l'objet d'un audit pour d'éventuelles mises à jour et mises en conformité.

Pour rappel les étapes de la procédure de modification statutaire :

Etape 1. La demande de modification des statuts peut émaner soit du comité, soit d'une commune membre, soit du préfet dans certain cas ;

Etape 2. Délibération du comité syndical claire et précise sur le projet ;

Etape 3. Consultation des communes membres :

- le syndicat notifie sa décision à toutes les communes membres ;

- chaque conseil municipal dispose de 3 mois pour se prononcer ;
- l'absence de réponse vaut accord tacite.

Etape 4. Conditions de majorité requises, il faut :

- deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou
- la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ;
- un accord obligatoire de la commune dont la population dépasse le quart de la population totale du syndicat.

Etape 5. Arrêté préfectoral validant la modification.

2. APPROBATION DU RAPPORT DE CONTROLE DU CONTRAT DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2024
--

Le contrat de concession est entré en vigueur le 31/12/2019 pour une durée de 30 ans.

Le service concédé distingue :

- l'activité de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique confiée à ENEDIS ;
- l'activité de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente (TRV) confiée à EDF.

Les concessionnaires ont l'obligation de remettre à l'autorité concédante (SE60) un compte-rendu d'activités [CRAC] au plus tard le 01/06 de chaque année.

Ainsi et conformément aux dispositions de l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité concédante peut alors exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées.

Ce contrôle donne alors lieu à la rédaction d'un rapport, dont le sommaire est le suivant :

- Rappel et rôle du SE60 en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) ;
- Périmètre de la Concession ;
- Usagers ;
- Zoom sur la convention Transition Énergétique ;
- Patrimoine ;
- Qualité de fourniture ;
- Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) et travaux ;
- Bilan et recommandations.

Les principaux éléments à retenir sur 2024 sont les suivants :

- ✓ Au niveau des clients consommateurs, on note une hausse de près de 1% et la part entre tarif libre et tarif régulé (Tarif Réglementé de Vente - TRV) tend à s'équilibrer ;

- ✓ Au niveau des clients producteurs, une hausse de près de 30% est enregistrée, principalement liée aux installations photovoltaïques ;
- ✓ Le critère B HIX est en nette hausse (+26,5%), mais cette augmentation est à nuancer du fait de 3 phénomènes météorologiques non qualifiés d'événements exceptionnels. Néanmoins, le critère B de la Concession reste très largement en dessous de la moyenne nationale (- 11 minutes) ;
- ✓ Le temps de coupure pour incidents sur le réseau HTA repart à la hausse, après 3 années de stabilisation (cf. phénomènes météorologiques évoqués ci-dessus notamment), tandis que celui du réseau BT reste stable, voir diminue légèrement ;
- ✓ Les points de fragilité sur les réseaux sont identifiés : aérien nu et CPI sur le réseau HTA et aérien nu sur le réseau BT. Les efforts d'investissements sur ces réseaux sont donc à poursuivre côté Enedis et SE60 ;
- ✓ Concernant le suivi du PPI, le bilan technique est globalement satisfaisant, mais des efforts sont à faire par Enedis sur certains leviers. Pour ce qui est du bilan financier, le taux d'avancement est de 40% et l'objectif est donc atteint pour cette 1^{ère} année de mise en œuvre.

Conclusion :

- ❖ Le présent rapport fait donc état du contrôle réalisé sur les données 2024, met en avant les points de vigilance sur le réseau et dresse un bilan global des activités ;
- ❖ L'autorité concédante peut ainsi formuler des recommandations au concessionnaire conformément aux dispositions du point E de l'article 9 de l'Annexe 1 du contrat de concession. Ce dernier dispose alors d'un délai de 4 semaines pour apporter ses observations et d'un délai de 8 semaines pour présenter, le cas échéant, ses actions éventuelles.

Il est proposé au Comité d'approuver le rapport de contrôle du contrat de concession tel qu'il a été présenté.

3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS ENEDIS EN TRAVAUX SOUS TENSION ET EN MOYENS DE RÉALIMENTATION POUR LE COMPTE DU SE 60

Le contrat de concession est entré en vigueur le 31/12/2019 pour une durée de 30 ans.

L'article 7 de l'Annexe 1 du contrat prévoit que :

« Le gestionnaire du réseau de distribution s'engage à réaliser ou à faire réaliser sous tension les travaux dont il est maître d'ouvrage sur le réseau concédé, aussi bien en haute qu'en basse tension, dans tous les cas où ce mode d'intervention est techniquement possible et conforme à l'intérêt général.

L'autorité concédante, pour les travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, fait réaliser ceux-ci sous-tension, dans tous les cas où ce mode d'intervention est techniquement possible et conforme à l'intérêt général, sauf disposition contraire convenue entre les parties ».

Dans ce cadre, le SE60 et Enedis souhaitent harmoniser leurs pratiques en matière de réalimentation des clients lors des phases de travaux afin de limiter le temps de coupure subi par les clients.

La convention présentée a donc pour objet :

- De définir le contenu des prestations de travaux sous tension et de mise en œuvre de moyens de réalimentation, réalisées par le concessionnaire pour le compte de l'autorité concédante, et les prix des prestations applicables ;
- De préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de ces prestations ;
- D'en assurer la mesure des gains en temps de coupure afin de valider la pertinence notamment financière de ces prestations.

Conclusion :

- ❖ La présente convention définit les modalités de réalisation et les conditions financières de ces prestations, pour des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante dans le cadre du contrat de concession précité ;
- ❖ Elle s'inscrit dans la continuité des précédentes conventions portant sur le même objet, tout en recherchant l'amélioration constante des processus, en particulier les engagements mutuels en matière de délais d'intervention, de tarification et de modalités d'échanges d'informations.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer cette convention.

4. APPROBATION DE LA CANDIDATURE DU SE 60 AU DISPOSITIF CCRT

Il existe un dispositif nommé « *Contrat Chaleur Renouvelable territorial* » (CCRt) permettant ; sous la forme d'un contrat unique sur un territoire de projets définis, supracommunal ou supracommunautaire ; de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, peuvent ne pas être éligibles au *Fonds Chaleur*.

Ce contrat permet de passer par une seule candidature pour un ensemble de projets toutes filières Énergies renouvelables et de récupération (*EnR&R*) thermiques confondues et à différentes phases, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation. Le CCRt d'une durée de 4 ans, permet de développer des projets d'*EnR&R* thermiques sur l'ensemble d'un territoire via des aides à l'investissement et aux études. Il permet aussi de bénéficier d'une aide à l'animation et l'ingénierie territoriale destinée à faire émerger les projets et à accompagner les porteurs de projets.

Ce contrat est passé entre un opérateur territorial et l'ADEME. L'opérateur du CCRt, relais de l'ADEME, accompagne alors les organisations (collectivité, entreprise ou association) qu'il représente, de manière personnalisée, sur toute taille de projet de production de chaleur renouvelable et de récupération éligible au *Fonds Chaleur*.

Le SE 60 a posé une candidature auprès de l'ADEME pour être l'opérateur du CCRt dans l'Oise.

Le SE 60, fort de nombreuses études menées à l'échelle de l'Oise (1300 diagnostics de bâtiments publics, 12 études de planification énergétique, 3 études de réseau de

chaleur...), souhaite désormais porter à l'échelle de l'Oise un CCRt afin de faciliter le passage à l'action et la mise en œuvre concrète de projets.

Le SE60 envisage de porter l'animation du dispositif CCRt au profit des entreprises et des collectivités de l'ensemble du département de l'Oise. Un partenariat sera mis en place avec le SEZEO afin de faciliter la couverture de l'ensemble du département.

L'équivalent de deux ETP sont fléchés dont un recrutement est prévu afin d'assurer l'animation du dispositif et sa mise en œuvre : une personne sur la partie technique et une personne pour la gestion administrative. La personne chargée de l'animation technique aura pour mission d'organiser des réunions pédagogiques pour présenter la chaleur renouvelable et le CCRt, élaborer des notes d'opportunités, et conseiller les entreprises et collectivités dans leurs travaux de production de chaleur renouvelable.

En parallèle, le SE60 signera des conventions avec des acteurs locaux, notamment pour assurer le relais du dispositif vers les entreprises. A ce titre, certaines structures potentiellement partenaires ont déjà été approchées : CERFRANCE, la CCIO, la Chambre d'Agriculture de l'Oise, Fibois. Le conventionnement avec ces structures assurera de la visibilité au CCRt, grâce à l'intervention du SE60 lors des événements organisés par ces structures, mais également par la co-organisation d'événements dédiés.

L'opération concerne une quinzaine de projets, pour une production totale estimée de 20 GWh/an, et répartis en :

- 12 projets de réseaux de chaleur, représentant 14,7 GWh et 8 km de réseaux (dont au moins 1 sur géothermie et 2 sur chaleur fatale) ;
- 3 installations de géothermie (une sur nappe et une sur sondes), totalisant 5,1 GWh ;
- 1 projets de biomasse-énergie de 0,2 GWh.

Il est ainsi demandé au Comité syndical d'approuver et de soutenir la candidature du SE 60 au dispositif CCRt.

5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU CCRT AVEC LE SEZEO

L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) a lancé les Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRt) pour accélérer le développement de la chaleur renouvelable. Dans l'Oise, le SE60 a été retenu comme bénéficiaire du CCRt à l'échelle départementale. Également compétent en matière d'énergie, le SEZEO s'associe au dispositif via une convention de partenariat reconnue par l'ADEME.

1. Objectifs de la convention

Cette convention fixe les modalités de coopération entre les deux syndicats :

- Gouvernance et pilotage partagés du dispositif.
- Répartition des objectifs de production et des moyens financiers.
- Coordination technique, animation et communication communes.

L'objectif global est d'atteindre 20 GWh de chaleur renouvelable et de récupération produits en quatre ans sur l'ensemble du département, répartis à titre indicatif : SE60 : 13,3 GWh – SEZEO : 6,7 GWh.

2. Gouvernance et animation

Trois instances structurent le partenariat :

- Comité de suivi (6 membres + ADEME consultatif) : suivi des objectifs, validation du programme d'actions et des coûts communs ;
- Comité technique : coordination opérationnelle et propositions annuelles d'actions ;
- Commission d'attribution des aides : validation des projets et des subventions ADEME.

Un(e) chargé(e) de mission CCRT « Oise » sera recruté(e) conjointement par les deux syndicats.

3. Modalités financières

Le financement de l'animation est assuré par une subvention ADEME de 450 000 euros répartie comme suit : SE60 : 300 000 € (2/3) – SEZEO : 150 000 € (1/3). Versements échelonnés sur quatre ans, conditionnés au niveau d'atteinte des objectifs.

4. Communication et évaluation

Une charte commune « CCRT – Oise » définira l'identité graphique et les règles de visibilité.

Un rapport annuel d'avancement et une évaluation finale mesureront l'impact global du dispositif sur la transition énergétique locale.

Le Comité syndical sera ainsi invité à approuver le projet de convention de partenariat SE60 / SEZEO dans le cadre du CCRT.

6. APPROBATION DU RACHAT DES ACTIONS DU SE 60 DANS LA SAS DU BEAUVAISIS PAR LA SEM HDF

Le Président rappelle que le SE60 est actionnaire depuis fin 2024 de la SAS Energies du Beauvaisis, aux côtés de la Ville de Beauvais, de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, de la SEM Energies HDF, de SunElis et KDE Energies. Cette entrée du capital de la SAS a été autorisée par une délibération du Comité Syndical du 26 mars 2024.

La SAS EDB a pour objectif de solariser le patrimoine de la CAB et de la Ville.

Cependant, la réglementation française concernant les installations photovoltaïques a récemment subi des modifications significatives, notamment en ce qui concerne les tarifs d'obligation d'achat pour les installations en toiture de 100 à 500 kWc. Ces changements sont principalement issus de l'arrêté du 6 octobre 2021, connu sous le nom d'arrêté "S21", et les tarifs d'achat garantis pour l'électricité produite par ces installations ont été revus à la baisse, ce qui a un impact direct sur la rentabilité des projets photovoltaïques.

Face à ces défis réglementaires, **l'autoconsommation collective se présente comme une solution de repli attractive pour les projets photovoltaïques**, permettant de produire et de consommer l'énergie localement.

Pour créer une boucle d'Autoconsommation Collective, la SAS EDB devra demander une dérogation au Ministère, pour autoriser un périmètre étendu sur tout le territoire de la CAB.

Or, pour obtenir cette dérogation, la SAS EDB doit être une SEM ou considérée comme une filiale d'une SEM, ce qui n'est possible que si la SEM est actionnaire majoritaire de la SAS EDB.

Cela nécessite donc que les parts des autres actionnaires soient revendus à la SEM, dont notamment une partie des actions détenues à ce jour par le SE60.

Répartition des fonds propres	Situation actuelle		Variations	Situation projetée	
	Capital %	Capital (€)		Capital %	Capital (€)
SEM Energies Hauts-de-France	28%	7 100 €	5 600 €	51%	12 700 €
SUNELIS	8%	2 000 €		8%	2 000 €
KDE Energy	4%	900 €		4%	900 €
SE 60	20%	5 000 €	-2 800 €	9%	2 200 €
Agglo du Beauvaisis	20%	5 000 €	-2 800 €	9%	2 200 €
Beauvais	20%	5 000 €		20%	5 000 €
TOTAL	100,00%	25 000 €	0 €	100,00%	25 000 €

Le Président propose donc au Comité d'approuver la revente de 2 800 parts sociales, pour un montant total de 2 800 €, au profit de l'associé SEM Énergies Hauts-de-France dans la société Energies du Beauvaisis.

7. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA SEM HDF

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 210 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale, présentent un rapport écrit devant le conseil.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la société agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Pour rappel, la société a pour objet, uniquement sur le territoire de la région des Hauts-de-France, ou le territoire de toute personne publique qui pourrait se substituer à la région des Hauts-de-France, la réalisation de prestation de services, d'investissements et/ou de contributions aux capitaux propres en matière de projets d'énergie renouvelable, tels que les

projets éoliens, géothermiques, d'hydroélectricité, solaires, thermiques ou photovoltaïques, de méthanisation, d'énergies fatales, etc.

Ainsi, en 2024 la SEM Energies Hauts-de-France a investi au capital de plusieurs sociétés de projets durant l'année :

- **Biogaz du Coquelicot** (Somme), unité de Méthanisation par l'intermédiaire de nouvelles prises de participation au sein de la société Sanaméthan, unité de méthanisation (Somme) ;
- **Énergies du Beauvaisis** (Oise) : investissement en phase de développement auprès d'un opérateur énergétique local, en partenariat avec les collectivités, le syndicat d'énergie et un développeur privé ;
- **Somme Hydro Elec** (Somme) : participation au développement d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Somme ;
- **Cantin Soleil** (Nord) : investissement en phase de développement d'une centrale photovoltaïque au sol ;
- **Kéo Solbat 1** : participation dans un portefeuille de centrales solaires installées sur bâtiments agricoles ;
- **Mine de Soleil** (Pas de Calais) : souscription de nouvelles parts au Capital de la société, pour la construction d'une nouvelle centrale en toiture à Lens.

La SEM Energies Hauts-de-France est sortie du capital des sociétés suivantes :

- Cession à valeur nominale de la totalité des actions détenues dans la SAS XENON, le capital ont été reversés à la SEM Energies en date du 08/10/24 ;
- Cession de 100 parts à la valeur nominale d'actions détenues dans la SCIC Energie Citoyenne le 23/12/24. La SEM détient toujours une participation au 31/12/24.

La société a finalisé début 2024 son plan de développement stratégique pour la période 2025-2030. Celui-ci a été accompagné par la réalisation du business plan associé ainsi que du plan d'affaire à moyen terme qui ont fait l'objet d'une révision financière par un cabinet *adhoc*.

Ce travail a permis de dimensionner une nouvelle augmentation de capital dont les contours ont été posés à l'automne et finalisés début 2025. La procédure d'augmentation du capital est encore en cours.

Il sera proposé au Comité d'approuver le rapport d'activité de la SEM HDF tel qu'il a été présenté.

8. DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ DU BEAUVAISIS (CPMB)
--

Conformément à l'article L.1231-5 du Code des Transports, a été instauré en 2023 au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), le CPMB (Comité des

Partenaires de la Mobilité du Beauvaisis). Le CPMB une instance composée de représentants d'employeurs, d'associations d'usagers, et/ou d'habitants, et d'acteurs de la mobilité.

Consulté au moins une fois par semestre, le comité donne son avis sur les questions de transport et de mobilité.

Il a vocation à renforcer la coordination, la coopération et le dialogue entre la collectivité et les parties prenantes de la mobilité sur son territoire, permettant ainsi une meilleure compréhension des enjeux liés à la construction de la politique de mobilité. Le comité des partenaires de la mobilité du Beauvaisis est consulté et saisi pour avis :

- avant toute évolution des thématiques centrales comme l'offre de mobilité, la politique tarifaire, la qualité des services et de l'information des usagers ;
- avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité destiné au financement des services de mobilité, et avant l'adoption du document de planification de la politique de mobilité.

Le SE 60, récemment contacté par la CAB, doit désigner un référent et un suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Il sera proposé au Comité de désigner un représentant et un suppléant au sein du CPMB.

9. DÉCISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET ANNEXE « ÉNERGIES RENOUVELABLES » - ENR
--

Une omission au compte 1068 a été commise lors de la saisie du budget annexe « *Energies Renouvelables* » (EnR) 2025 pour la partie « *recettes* » (**94 496,21 €**).

Pour assurer l'équilibre budgétaire au regard de l'inscription de la recette évoquée ci-dessus, une inscription de crédits est proposée en dépense d'investissement au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* ».

La décision modificative suivante sera ainsi présentée lors du Comité syndical :

Section	Chapitre	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	94 496,21	
	10	1068	Autres réserves		94 496,21
Total de la section de fonctionnement				94 496,21	94 496,21

10. OUVERTURE ANTICIPÉE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Les « *crédits ouverts* » en section d'investissement correspondent aux crédits nouveaux, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR).

Les dépenses d'investissement concernées pour le budget principal sont les suivantes (détail par article en annexe) :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
13 – Subventions d'investissement	400 000,00 €	100 000,00 €
13248 – Autre communes	300 000,00 €	75 000,00 €
1328 - Autres	100 000,00 €	25 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	252 600,00 €	63 150,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	252 600,00 €	252 600,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	711 999,38 €	177 999,84 €
2041412 – Communes du GFP – Bâtiments et installations	711 999,38 €	177 999,84 €
21 – Immobilisations corporelles	519 300,52 €	129 825,13 €
21538 – Autres réseaux	29 300,52 €	7 325,13 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	1 250,00 €
21828 – Matériel de transport	396 000,00 €	99 000,00 €
21838 – Matériel de bureau et matériel informatique	89 000,00 €	22 250,00 €
23 – Immobilisations en cours	35 417 791,45 €	8 854 447,86 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	35 417 791,45 €	8 854 447,86 €

26 – Participations et créances rattachées à des participations	800 000,00 €	200 000,00 €
261 – Titres de participation	800 000,00 €	200 000,00 €
45811 – Opérations sous mandats	3 493 597,03 €	873 399,25 €
45811 – Opérations sous mandats	3 493 597,03 €	873 399,25 €
TOTAL	41 595 288,38 €	10 398 822,08 €

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Syndicat, le Comité Syndical sera amené à délibérer pour valider l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour le budget principal.

11. OUVERTURE ANTICIPÉE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET MOBILITÉ DURABLE

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Les « *crédits ouverts* » en section d'investissement correspondent aux crédits nouveaux, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR).

Les dépenses d'investissement concernées pour le budget annexe « *Mobilité durable* » sont les suivantes (détail par article en annexe) :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
21 - Immobilisations corporelles	125 000 €	31 250 €
<i>Art. 21538 – Réseaux divers – Autres réseaux</i>	2 000 €	500 €
<i>Art. 2158 – Installation, matériel et outillages techniques - Autres</i>	123 000 €	30 750 €
	125 000 €	31 250 €

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Syndicat, le Comité Syndical sera amené à délibérer pour valider l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour le budget annexe « *Mobilité durable* ».

12. OUVERTURE ANTICIPÉE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Les « *crédits ouverts* » en section d'investissement correspondent aux crédits nouveaux, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR).

Les dépenses d'investissement concernées pour le budget annexe « *Énergies Renouvelables* » sont les suivantes (détail par article en annexe) :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
23 - Immobilisations en cours	174 712,57 €	43 678 €
<i>Art. 2315 – Installations, matériel et outillage techniques</i>	174 712,57 €	43 678 €
	174 712,57 €	43 678 €

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Syndicat, le Comité Syndical sera amené à délibérer pour valider l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour le budget annexe « *Énergies Renouvelables* ».

13. SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR SIEGE NOVAPARC

Le SE60 prévoit la construction d'un nouveau siège exemplaire et innovant sur une parcelle de 8 500 m² dans la ZAC Novaparc, afin d'accompagner la croissance des activités et des effectifs (objectif : 70 agents en 2035). Le bâtiment, d'une surface de 1 800 m², sera conçu pour offrir modularité, confort et attractivité, avec des espaces adaptés au télétravail et à l'accueil de stagiaires.

L'ambition est de réaliser un démonstrateur énergétique intégrant des systèmes reproductibles, favorisant l'autonomie grâce aux énergies renouvelables locales (photovoltaïque, stockage, IRVE, station multi-énergies). Le projet s'inscrit dans une logique de performance environnementale : matériaux durables et bas carbone, économie circulaire, gestion de l'eau, biodiversité, confort thermique et qualité de l'air.

La conception reposera sur des outils numériques avancés (BIM, CIM, TIM) pour modéliser bâtiment, quartier et territoire. L'objectif est de créer un écosystème ouvert aux élus, permettant la formation et la démonstration des solutions énergétiques, tout en améliorant les conditions de travail et la marque employeur.

La signature du compromis a été réalisée en novembre 2025 et le dépôt du permis interviendra à la suite de la signature de l'acte authentique possiblement en mai 2026, démarrage des travaux début 2027, livraison et déménagement en juin 2028.

La procédure retenue est un Marché Global de Performance (MGP) via dialogue compétitif, incluant conception, réalisation et maintenance, avec modulation de rémunération selon la performance. Un jury composé d'élus et d'experts supervisera la sélection.

Le coût global du projet hors taxe est de 7 784 815 € et sera financé en partie par les fonds propres du SE60 et de l'emprunt.

Afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt, il est proposé au Comité de solliciter la participation du Conseil Départemental de l'Oise, du Conseil Régional des Hauts de France et l'Etat au titre de la DSIL

CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU SE60 A BEAUVAIS			
BILAN FINANCIER PREVISIONNEL INITIAL - préprogramme			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
	H.T		
ACQUISITION DU TERRAIN NU	561 660,00 €	SUBVENTIONS	3 200 000 €
TRAVAUX	6 012 940 €	Conseil départemental Oise 1er tranche	800 000 €
Bâtiments	5 303 500 €	Conseil départemental Oise 2ème tranche	800 000 €
VRD	473 900 €	Conseil Régional des hauts de France	800 000 €
Révisions prévisionnelles de prix	235 540 €	L'Etat au titre de la DSIL	800 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE (base)	719 465 €	EMPRUNTS	2 000 000 €
Estimation	693 288 €		
Révisions prévisionnelles de prix	26 177 €		
CONTROLE TECHNIQUE	25 000 €	FONDS PROPRES	2 594 815 €
COORDINATION SPS (niv 2)	16 000 €		
Estimation	16 000 €		
DIVERS, ALEAS	459 750 €		
<i>DIVERS</i>			
Géomètre	6 000 €		
Indemnité concurrents dialogue	100 000 €		
Etude géotechnique (G0/G1)	18 000 €		
Faisabilité géothermique	16 000 €		
Concessionnaires	40 000 €		
AMO (cis BIM et commissionnement)	240 000 €		
Etudes de faisabilité	39 750 €		
<i>hors mobilier, équipement informatique actif non lié au système d'exploitation</i>			
TOTAL	7 794 815 €		7 794 815,19 €

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à solliciter des participations financières :

- au Conseil Départemental de l'Oise pour une première tranche de travaux pour la construction de son nouveau siège social dans la zone NOVAPARC ;
- au Conseil Régional des Hauts de France ;
- à l'Etat au titre de la DSIL.

14. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE 2024 – ADTO-SAO

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'assemblée délibérante, par le membre de l'assemblée spéciale de l'ADTO-SAO représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société ADTO-SAO.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant de la SPL une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Les informations générales au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

DENOMINATION	ADTO-SAO
DATE DE CREATION	01/10/1960
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	1 rue de Pinçonlieu-60000 BEAUVAIS
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société Anonyme à conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mr Denis PYPE, représentant le Département de l'Oise
NOM DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	Mme Emmanuelle LAMARQUE, représentant la commune de Chaumont-en-Vexin
NOM DU DIRECTEUR GENERAL	Mme Florence SYOEN, renouvelée dans ses fonctions le 26 janvier 2021
CAPITAL SOCIAL	3 306 750 €
NOMBRE D'ACTIONS	22 045
NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2024	577
NOMBRE DE SALARIES	29

Pour rappel, la société a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations s'inscrivant dans les compétences de ses actionnaires et sur leur territoire.

Les prestations fournies par la société :

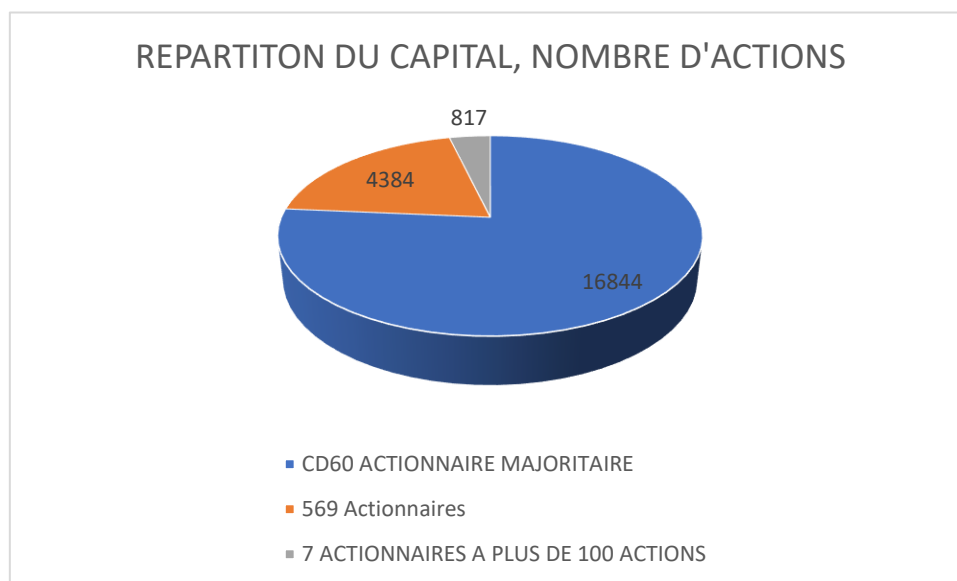
- consistent, sans que la liste en soit exhaustive, en la fourniture d'études, de conseils, d'accompagnement et d'assistance technique ;
- couvrent les domaines techniques, opérationnels, organisationnels, administratifs, financiers en fonction des moyens mobilisés au sein de la société ;
- portent sur tous projet d'investissement comme d'exploitation ou de gestion des équipements de toutes natures des collectivités territoriales ou leurs groupements.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

La société pourra aussi se voir confier :

- la conception, l'étude ou la réalisation de toute action et opération d'aménagement, telles que visées par l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- la conception, l'étude ou la réalisation comme la gestion ou l'exploitation de tous équipements.

La répartition du capital en 2024 était la suivante :



Il sera proposé au Comité d'approuver le rapport d'activité de l'ADTO-SAO tel qu'il a été présenté.

15. TARIFICATION IRVE SUR LE SITE DU SE 60

La Commission Mobilité du 8 octobre 2025 a décidé d'appliquer une **facturation de l'électron pour tous les consommateurs d'électricité sur les installations IRVE (bornes) du site du SE60 à Tillé** pour recharger les véhicules BEV (Électrique) et PHEV (Hybride rechargeable).

Les bornes installées seront supervisées comme les toutes les bornes du réseaux PPE (*Pass Pass Électrique*) sur le domaine Public et l'identification du consommateur sera faite en fonction du badge utilisé.

Le tarif appliqué sera le même que toutes les bornes du réseau PPE, sauf cas particulier et sera **applicable à partir du 1er décembre 2025**.

Voici la grille tarifaire proposée :

Usagers	Par Session	Temps de Stationnement	Énergie consommée
Catégorie 1 : Véhicules du SE60 <i>Tarif applicable à flotte automobile du SE60 (véhicules de fonction, de service ou de pool)</i>	0,00 € (Gratuit)	0,00 € (Gratuit)	0,00 € (Gratuit)
Catégorie 2 : Agents du SE60 <i>Tarif applicable à tout le personnel du SE60 (véhicules personnels, selon l'URSSAF)</i>	0,00 € (Gratuit)	0,00 € (Gratuit)	0,16 €/kWh (*)
Catégorie 3 : Visiteurs Pass Pass Électriques <i>Tarif applicable à tous les visiteurs PPE (porteurs d'un badge ou compte PPE)</i>	0,00 € (Gratuit)	0,00 € (Gratuit)	0,32 €/kWh
Catégorie 4 : Autres Visiteurs <i>Tarif applicable à tous les autres visiteurs (non porteurs d'un badge ou compte PPE)</i>	0,00 € (Gratuit)	0,00 € (Gratuit)	0,38 €/kWh

(*) Tarif proche de celui du tarif domestique, Hors Avantage En Nature selon le barème URSSAF (AEN soumis à cotisation sur le salaire). **En 2025 : Le coût d'achat de l'électron pour les bornes est de 0,28 kWh. Le prix devrait baisser en 2026.**

Ainsi, il sera proposé au Comité de valider cette décision et cette grille tarifaire pour le site de Tillé.

16. MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est permis à l'assemblée délibérante de déléguer à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégialement, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi

Il sera proposé au Comité syndical d'ajouter aux délégations actuellement existantes les attributions suivantes au Bureau syndical :

- la possibilité d'adopter des motions et des vœux ;
- la possibilité de confier des mandats spéciaux et d'en fixer les modalités de remboursement (loi 2016-341 du 26 mars 2016).

Il sera également proposé au Comité syndical d'inscrire les délégations déjà existantes au Bureau syndical mentionnées dans une délibération distincte (délibération n°2024-20 du Comité syndical du 26/03/2024) dans un souci de lisibilité des délégations :

- l'approbation des nouvelles prises de participations du Syndicat au sein de sociétés d'économie mixte locales dont il est actionnaire ;
- l'approbation d'avances en compte courant d'associé consenties par le Syndicat aux sociétés d'économie mixte locales dont il est actionnaire ;
- l'approbation de la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants de sociétés d'économie mixte locales dont le syndicat est actionnaire ;

- l'approbation des prises de participation au sein de sociétés de projet par les sociétés d'économie mixte locales dont le syndicat est administrateur.

INFORMATION DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

BUREAU DU 10 JUILLET 2025

N° de délibération	Objet	Décision
B2025-07-10-02	SEM Hauts-de-France – Prises de participation au capital de sociétés de projets	Approuvée à l'unanimité
B2025-07-10-03	Signature du Pacte d'actionnaires SEM HDF	Approuvée à l'unanimité

BUREAU DU 15 OCTOBRE 2025

(deuxième convocation – sans quorum)

N° de délibération	Objet	Décision
B2025-10-15-02	SEM Hauts-de-France – Prises de participation au capital de sociétés de projets	Approuvée à l'unanimité
B2025-10-15-04	Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de l'USEDA au profit du SE 60	Approuvée à l'unanimité

INFORMATION DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

N° de décision	Date	Objet
P2025-04-18-01	18/04/2025	Fongibilité de crédits
P2025-04-22-01	22/04/2025	Etude de sol Noyers Saint Martin
P2025-04-22-02	22/04/2025	Mission architecte Noyers Saint Martin
P2025-04-29-01	29/04/2025	Signature marché 2025-01 - Flotte automobile
P2025-05-05-01	05/05/2025	Signature marché 2025-03- Lot n°2 Flotte automobile
P2025-05-06-01	06/05/2025	Stratégie portage transition énergétique
P2025-05-06-02	06/05/2025	Mission préfiguration CCRT
P2025-05-06-02	06/05/2025	Annexe Proposition CCR SE60
P2025-05-14-01	14/05/2025	Achat de matériel pour télérelève et divers accessoires
P2025-05-15-01	15/05/2025	Individualisation AAP PIERREFITTE EN BEAUVAISIS
P2025-05-15-02	15/05/2025	Individualisation AAP SAINT PIERRE ES CHAMPS
P2025-05-15-03	15/05/2025	Individualisation AAP SAINT-EUSOYE
P2025-05-22-01	22/05/2025	Individualisation AAP FOUQUENIES
P2025-06-10-01	10/06/2025	Signature d'une convention d'adhésion générale à la mission de médiation proposée par le CDG 60
P2025-06-20-01	20/06/2025	Fongibilité de crédits
P2025-07-08-01	08/07/2025	Signature avenant n°3 au marché 2023-03 – Marché subséquent n°2 – Lots 1 et 2
P2025-07-15-01	15/07/2025	Signature convention CANUT - IOT
P2025-07-16-01	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 1
P2025-07-16-02	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 2
P2025-07-16-03	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 3
P2025-07-16-04	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 4
P2025-07-16-05	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 5
P2025-07-16-06	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 6
P2025-07-16-07	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 7
P2025-07-16-08	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 8
P2025-07-16-09	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 9
P2025-07-16-10	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 10
P2025-07-16-11	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 11
P2025-07-16-12	16/07/2025	Signature MBC Travaux Lot 12
P2025-07-21-01	21/07/2025	Signature du devis Alpes Contrôles – Contrôle technique de construction – Noyers-Saint-Martin – Rénovation énergétique et chaufferie biomasse
P2025-07-21-02	21/07/2025	Signature JV Tech Solutions - Sauvegarde Microsoft 365

P2025-07-21-03	21/07/2025	Signature JV Tech Solutions - Veeam Data Platform Essentiel
P2025-08-19-01	19/08/2025	Mise en place d'un service de suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine de la commune de SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS
P2025-08-19-02	19/08/2025	Individualisation de programme – Appel à projet – Commune de SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS
P2025-08-26-01	26/09/2025	Signature devis DUMORTIER - Licences et matériels électroniques
P2025-09-05-01	05/09/2025	Signature devis Inter-actif - Materiel informatique
P2025-09-15-01	15/09/2025	Signature convention SEPAC MONT-LEVEQUE
P2025-09-15-02	15/09/2025	Signature marché innovant - Contrat Gautier MOREAU
P2025-09-30-01	30/09/2025	Signature marché 2025-04 Chaufferie - réseau - rénovation Noyers-Saint-Martin MAPA LOT 1
P2025-09-30-02	30/09/2025	Signature marché subséquent 2025-05 PV CC Oise Picarde
P2025-09-30-03	30/09/2025	Signature marché subséquent 2025-06 PV ARC
P2025-10-07-01	07/10/2025	Signature marché subséquent n°2 2025-08 - LOT 3
P2025-10-07-02	07/10/2025	Signature de l'Avenant n°01 au marché subséquent n°01 – Accord-cadre N° SE60-2024-03-LOT1
P2025-10-15-01	15/10/2025	Signature marché SPS Lot 1
P2025-10-15-02	15/10/2025	Signature marché SPS Lot 2
P2025-10-31-01	31/10/2025	Signature marché Mission CSPS – DIMEXPERT
P2025-11-07-01	07/11/2025	Signature contrat maintenance SECURCOM
P2025-11-13-01	13/11/2025	Fongibilité de crédits
P2025-11-07-02	13/11/2025	Signature Marché 2025-11 Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage - Siège SE 60

A Tillé, le 14/11/2025

Le Président,

Éric GUÉRIN



SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

PROCÈS-VERBAL COMITE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Éric GUERIN, les membres du comité syndical du syndicat d'énergie de l'Oise se sont réunis en la salle Polyvalente Robert GOURDAIN de Bresles, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars par Monsieur le Président du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 mars 2025, le comité a été à nouveau convoqué le vendredi 4 avril 2025 à 18h00 et a pu délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DUBREUCQ Françoise ; FLET-REITZ Sébastien ; GUEDRAS Daniel ; LECHEVIN Cédric ; LEROY Alain ; BARBERY Mathieu ; CARDON Daniel ; CHAPEROT Stéphane ; DAVENNE Patrick ; DELION Dominique ; DIZENGREMEL Pascal ; MOUREY Christian ; PELLERIN Jean-Claude ; MORET Dominique ; DEMAISON Françoise ; DEVOS Jean-Pierre ; MADEC Jean ; MULLER Eric ; ROGER Michel ; WATTELLIER Jean-Michel ; BOUTEILLE Gilbert ; GODEFROY Guy ; GONIN Pascal ; GUERIN Eric ; IDE Daniel ; LEFORT Didier ; ROBARDEY Denis ; CAUWEL Jean ; COMMELIN Hervé ; DUFRESNES Dominique ; FOURNIER Romain ; HEU Michel ; RENAUX André ; STELANDRE Isabelle ; VAN VYNCKT Eric ; DESMELIERS Laurent ; LEVASSEUR Alain ; HODENCQ Jacques ; MIREY Laurent ; SYS Philippe ; VASSEUR Maxime ; AYNARD Pascale ; DE LEON Hugues ; FRANKHAUSER Gilles ; LOGEAY Philippe ; PIOCELLE Jean-Philippe ; ANTHEAUME Jean-Jacques ; BLANQUET Annie ; BRETON Eric ; GALPIN Christian ; GRANGER Philippe ; GUERINET Alain ; HAINAUT Jean-Jacques ; LAFOREST Guy ; LE MOUËL Alain ; MATURA Yannick ; BREKIESZ Marc-Antoine.

SLE Aire Cantilienne Senlis Sud Oise

DUBREUCQ Françoise ; FLET-REITZ Sébastien ; GUEDRAS Daniel

SLE Beauvaisis

LECHEVIN Cédric ; LEROY Alain

SLE Clermontois Liancourtois

CARDON Daniel ; DAVENNE Patrick ; DELION Dominique ; DIZENGREMEL Pascal ; MOUREY Christian ; BARBERY Mathieu ; CHAPEROT Stéphane ; PELLERIN Jean-Claude

SLE Communauté de communes du Beauvaisis

MORET Dominique

SLE Creil Oise et Halatte

MULLER Eric ; ROGER Michel ; WATTELLIER Jean-Michel ; DEMAISON Françoise ; DEVOS Jean-Pierre ; MADEC Jean

SLE Est Oise

BOUTEILLE Gilbert ; GODEFROY Guy ; GONIN Pascal ; GUERIN Eric ; IDE Daniel ; LEFORT Didier ; ROBARDEY Denis

SLE Oise Plateau Picard

CAUWEL Jean ; COMMELIN Hervé ; DUFRESNES Dominique ; HEU Michel ; RENAUX André ; VAN VYNCKT Eric ; FOURNIER Romain ; STELANDRE Isabelle

SLE Pays de Bray Vexin

DESMELIERS Laurent ; LEVASSEUR Alain

SLE Picardie Verte

SYS Philippe ; HODENCQ Jacques ; MIREY Laurent ; VASSEUR Maxime

SLE Sablons

AYNARD Pascale ; DE LEON Hugues ; FRANKHAUSER Gilles ; LOGEAY Philippe ; PIOCELLE Jean-Philippe

SLE Thelloise

ANTHEAUME Jean-Jacques ; BLANQUET Annie ; BRETON Eric ; GRANGER Philippe ; GUERINET Alain ; HAINAUT Jean-Jacques ; LE MOUËL Alain ; GALPIN Christian ; LAFOREST Guy

SLE Ville de Beauvais

MATURA Yannick

SLE Ville de Compiègne

BREKIESZ Marc-Antoine

Avaient donné pouvoir : ARNOLD Alain à ANTHEAUME Jean-Jacques ; CORDIER Franck à VASSEUR Maxime ; DAUCHELLE Sandrine à GUERIN Eric ; NEVEU Christian à DE LEON Hugues.

Sont excusés :

COCHINARD Christine ; NEAU Corry ; PETITPRE Thomas ; SABATIER Alain ; VARON Bernard ; VINCENT Thibaut ; BOQUET Michel ; DEMANET Georges ; DUFLOT Martial ; FRANCOIS Marie-France ; GRASSI Chantal ; LAGACHE Jérémy ; SOISSON Nicolas ; CORDIER Franck ; SERRA Marie-France ; CHERFILS Jackie ; DROUIN François ; PITKEVICHTE Erick ; BEGUIN Eric ; BENHERRAT Habiba ; DAUCHELLE Sandrine ; DAVIDOVICS Cécile ; DEMOUY Florence ; FAVROLE Bernard ; LEFEVRE Pascal ; MAILLET Alain ; RUELLE Claude ; SERVAIS Claude ; PYPE Denis ; BERVOËT Gilbert ; PIGNE Didier ; STEINMAYER Serge ; TAILLEBREST Loïc ; DOUET Jean-Paul ; LE MIGNOT Yveline ; CARPENTIER Pierre-Marie ; DECOCK Jean-Yves ; LANCEL Didier ; VAN OOTEGHEM Philippe ; NEVEU Christian ; ARNOLD Alain ; CRÉPY Patrice ; DECRAMP Thierry ; KRAUZE Hervé ; MENAT Gilles ; MERLIN YANNIG ; NIGAY Jean-Marie ; SCHULD Adeline ; CAPGRAS Guylaine ; DE VALROGER Eric ; FRANCOIS Arielle.

Sont absents :

ALBOUSSIERE Guy ; BIANCHINI Yves ; BLANC Arnaud ; BOIS Myriam ; BRICE Sylvain ; DEHON Grégory ; DONNE Rodolphe ; DUFLOS Jérémy ; FLIN Jean-Baptiste ; GAUDUBOIS Patrick ; GIBAUD Laurent ; MARCHAL Jean-Michel ; MOIZAN Maurice ; MULLEBROUCK Brigitte ; NADIM François ; RICHARD Philippe ; SOLER Patrick ; BALACHE Manuel ; BONDU Gaetan ; BOSTYN Jean-Marc ; CARMINATI Johnny ; DEGOUY Jean-Jacques ; DEVELLENES Michel ; DUFOUR Jean-François ; JAMBOIS Stéphane ; LE COUTEULX Alexis ; LEFEVRE Laurent ; LEMAIRE Philippe ; ROUSSELLE Alain ; TABARY Christophe ; BERAULT Brigitte ; BOURGUIGNON Claude ; DEMAILLY LAHLOUH Pascal ; EVRARD Bruno ; FOURNIVAL Marie-Thérèse ; GATTE Christophe ; GOURBESVILLE Marie-Noëlle ; JOLY CONDETTE Claire ; KAZMIERCZAK René ; MARIENVAL Christine ; NEMBRINI Yves ; TERRIER Philippe ; TARASSI Laurent ; DEVAUX Arlette ; RIBEIRO Marc-Philippe ; SUPERBI Franck ; VANYSACKER Hubert ; DUPUIS Denis ; BATOT Patrick ; DUDA Jean-Michel ; LAVEUR Gilles ; BARREAU Christophe ; LEVESQUE SOPHIE ; ALVARES Christophe ; DAUBRESSE Jean-Jacques ; DESCAUCHEREUX Jean-Pierre ; LOURENCO Olivier ; MESSEAN Eric ; DE KEUKELAERE Albert ; GERIN Bruno ; GILLERON Jean-Luc ; NISON Luc ; RECTON Philippe ; BOURSE Léa ; CORDELLE Sébastien ; DUPONT Patrice ; GAUBERT Christian ; GERARD Sébastien ; MENU Francis ; SÉFÉRINO Géraud ; BLANCFENE Jean-Pierre ; COFFLARD André ; DEGENNE Annie ; DELANDE Carole ; DUVIVIER Jean ; GOUGIBUS Didier ; LARCHER Olivier ; LEFEVER Joseph ; PEAUCELLE Jérôme ; RODIER Pascal ; BOURQUIN Jean-Paul ; DEGRAVE Daniel ; DUVILLIER Benoît Dominique

; KUBISZ Richard ; LAUER Martial ; MOREIRA Georges ; PROFFIT Benoît ; SMAGUINE Dominique ; DANIEL Laurent ; DECORDE Gérard ; GILLES Thierry ; HUCLEUX Joël ; MASSON Guy ; MÉLIN Pierre ; BENESY Jérôme ; BIAVA Didier ; FOURNIER Lynda ; GOUSPY Christian ; GRAUX Bernard ; JEANTET Didier ; LE MAREC Hervé ; LEMOINE Jean-Jacques ; MEYER Nathalie ; VANDENABEELE Annie ; ANCART Grégory ; BILL Caroline ; BOURLETTE Philippe ; DESCHAMPS Frédéric ; DEVOOGHT Alain ; FLEUR Francis ; HEDIN Jean-Bernard ; MAUGER Hervé ; CHISS Lionel ; DEBIL CAUX Victor ; GASPART Christophe ; HIBERTY Patricia ; KHARROUBI Halima ; LY Mamadou ; SAHNOUN Ali ; THIEBLIN Catherine ; TIMMERMAN Farida ; VASSEUR Monnette-Simone ; BOMBARD Xavier ; JOLY-CASTE Fabienne ; LE QUERE Eugénie ; MARINI Philippe ; OURY Benjamin ; PASCUAL Emmanuel ; SCHWARZ Sophie ; AIT MESSAOUD Mohamed ; BOUKHACHBA Karim ; BROCHOT Thierry ; EL OUASTI Mohammed ; LEMAIRE Cedric ; N'DIAYE Babacar ; PERRIN Emmanuel ; ZAHRAOUI Hakim ; FAYOLLE Pascal ; FERREIRA Marie-José ; LEGOUY Claude ; SPEMENT Michel ; CARON Didier ; DECATOIRE Marie-Claude ; DUPLESSI Michel ; PROMSY Nicolas.

Nombre de membres en exercice : 132

Nombre de membres présents : 57

Nombre de pouvoirs : 4

Monsieur Éric GUERIN remercie les membres présents ce soir et informe de l'ordre du jour de la séance du Comité.

La séance commence à 18h23.

Approbation du Procès-verbal du Comité du 25 Février 2025

Le procès-verbal de la réunion n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité

1^{ère} PARTIE : Actualités

1- Orientations stratégiques internes, territoriales et opérationnelles

Le Président Éric GUERIN rappelle le rôle central des Syndicats d'Énergie dans le paysage énergétique, en tant que défenseurs des communes, des collectivités locales et de la ruralité. Il souligne que cette structuration a été engagée dès le début du mandat en 2020 et se poursuit aujourd'hui avec un renforcement des effectifs du SE 60 pour accompagner toujours plus efficacement les collectivités.

Il insiste sur la nécessité d'assurer la pérennité du SE 60, en garantissant l'efficacité et l'évaluation continue de ses missions. À cet effet, trois axes majeurs sont définis :

Axe 1 : Développer des infrastructures de qualité pour un aménagement équitable des territoires

Le SE 60 veille à la modernisation et à l'optimisation des réseaux de distribution d'électricité, avec un contrat de concession établi jusqu'en 2049. Par ailleurs, il explore la possibilité d'étendre son action à la distribution de gaz en négociant un contrat pivot pour les collectivités dont les contrats arrivent à échéance.

L'enjeu des territoires connectés et durables est également abordé, notamment par le développement de solutions innovantes telles que la télégestion de l'éclairage public, permettant des économies d'énergie substantielles. Plusieurs expérimentations ont déjà été menées avec succès dans certaines communes. Une concertation est en cours avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTH) afin d'aboutir à une meilleure coordination entre les deux syndicats.

Axe 2 : Lutter contre le changement climatique et accélérer la résilience énergétique des territoires

Le SE 60 s'engage à intensifier ses actions de sensibilisation et d'animation territoriale pour favoriser la maîtrise des consommations et la massification des énergies renouvelables. L'objectif est également d'accélérer la décarbonation des usages, en tenant compte des évolutions du marché de l'énergie et du retour sur investissement pour les collectivités.

Le syndicat encourage une approche pragmatique en matière d’approvisionnement énergétique, en privilégiant le local et en optimisant les choix énergétiques selon les besoins spécifiques de chaque territoire.

Axe 3 : Favoriser l’engagement collectif en fédérant les énergies humaines, organisationnelles et financières

Le SE 60 œuvre à renforcer la coopération à l’échelle départementale et régionale, tout en assurant une visibilité nationale à travers la FNCCR. L’objectif est d’unifier les actions, de mobiliser les ressources et de structurer des partenariats stratégiques pour consolider son rôle d’acteur clé dans la transition énergétique.

2^{ème} PARTIE : Attributions du Comité syndical

1- Approbation du rapport d’activités 2024

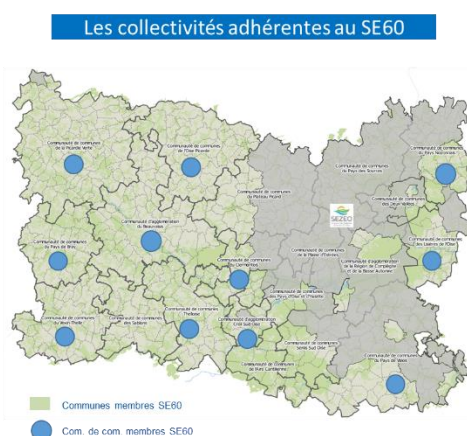
Monsieur Éric GUERIN rappelle que ce document, qui retrace l’activité du SE60 avec et pour les collectivités, sera adressé aux communes qui devront le présenter en conseil municipal.

a) Les instances

442 communes sont adhérentes pour un total de 653 406 habitants, dont 382 communes de moins de 2 000 habitants et 60 communes de plus de 2 000 habitants.

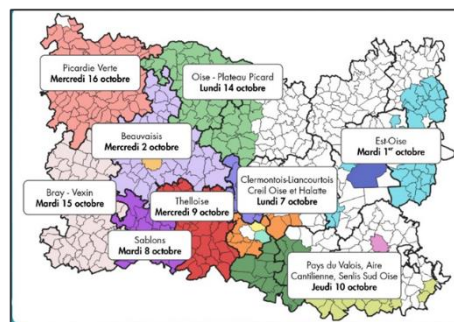
11 Communautés de communes sont adhérentes au SE 60 (adhésion de 2 nouveaux EPCI en 2024).

- Réunions des instances :
 - 3 réunions de Bureau
 - 3 réunions de Comité
 - 1 Commission Concession
 - 2 Commission d’Appel d’Offres
 - 4 Commissions d’attribution pour répartir équitablement la programmation travaux
- Nouveaux adhérents en 2024 :
 - Communauté d’Agglomération du Beauvaisis
 - CC du Pays Noyonnais



Monsieur le Président fait un rapide retour sur les réunions SLE qui ont été l’occasion d’échanges sur des sujets d’actualité et de proximité comme l’achats d’énergie, le nouvel accord-cadre 2026-2028, l’adhésion au réseau régional « *pass pass électrique* », la programmation des travaux réseaux, la mise en place de la charte éclairage public, la performance énergétique des bâtiments publics. Les ateliers SLE ont pu aborder 8 thématiques : la rénovation des bâtiments, la sobriété énergétique, la télégestion, le photovoltaïque, la chaleur renouvelable, la maintenance EP, les réseaux objets connectés et les futurs locaux du SE 60.

- **9 réunions SLE** organisées du 1^{er} au 16 octobre pour 11 secteurs + 5 SLE Ville + 11 EPCI adhérents
 - **250 élus présents** (+4% /2023 ; +8% /2022)
 - Taux de participation 33,83%
 - Une cinquantaine d'agents et d'interlocuteurs présents
- **« Le SE60 de demain » : 110 ateliers** participatifs et thématiques ont été organisés pour **construire la feuille de route du SE60 2025-2033**
- **Retour qualitatif des élus et des agents du SE60** satisfaits de participer à ces ateliers :
 - Implication externe et interne
 - Relation élus / agents et reconnaissance des agents par les élus



Le Président souligne l'importance des SLE qui permettent d'avoir un retour de proximité sur l'avenir du syndicat et son image.

b) L'Entente

Le Président indique que le SE 60 a renforcé son engagement dans des actions régionales et nationales mutualisées, amplifiant ainsi son influence et sa visibilité aux côtés de ses partenaires tout en portant la voix de la ruralité.

Dans cette dynamique, il a participé pour la deuxième fois en tant qu'exposant au Congrès FNCCR, qui s'est tenu du 26 au 28 juin 2024 à Besançon, au sein de l'entente « *Territoire d'Énergie Hauts-de-France* ». Cet événement a été marqué par une douzaine de temps forts, dont la signature d'une convention entre le SE 60 et Enedis visant à améliorer la coordination des travaux.

Par ailleurs, le SE 60 était également présent aux Assises Européennes de la Transition Énergétique à Dunkerque, où il a tenu un stand mutualisé avec la FNCCR, affirmant ainsi son engagement en faveur de la transition énergétique.

Enfin, le SE 60 a poursuivi le développement de projets communs et mutualisés, amplifiant ainsi leurs effets sur les territoires. Parmi ces initiatives figurent le programme ACTEE (Lum'Acte, Chêne, Eff'Acte), le Réseau Les Générateurs, le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), le Comité Régional de l'Énergie, ainsi que la SEM Énergies Hauts-de-France. Ces projets ont permis d'accompagner efficacement les collectivités dans la transition énergétique et le développement d'infrastructures adaptées aux enjeux actuels.

c) Les partenariats

Le Président se félicite de la multiplication des partenariats et collaborations. Il souligne que renforcer les coopérations et synergies multiplie les effets des actions du SE60, et qu'il faut s'efforcer de travailler en concertation et cohérence avec une vision commune de l'énergie à développer sur le territoire.

d) La Concession

Monsieur le Président affirme que l'année 2023 a été particulièrement marquée par de nombreuses négociations, notamment avec le renouvellement du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) et la signature de plusieurs conventions structurantes telles que l'Article 8, la Coordination Voirie et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Pour 2024, il précise que les efforts du SE 60 se sont concentrés sur le renouvellement de la Convention Territoriale d'Énergie (TE), la fiabilisation et structuration des données de contrôle, ainsi que sur l'organisation des interactions avec les Pôles Finances, Réseaux et Énergie.

Monsieur le Président souligne que le SE 60 entretient une relation de proximité positive avec Enedis, son concessionnaire. Toutefois, il rappelle que la surveillance de l'exécution du contrat de concession reste essentielle. Il insiste sur le fait que la confiance n'exclut pas le contrôle, et que le SE 60 veille à maintenir une vigilance constante via le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Objectif principal du contrat = Assurer la continuité d'alimentation en électricité des usagers du service

- Début de la mise en œuvre du 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) conclu pour la période 2024 - 2027 : **renforcer, renouveler, moderniser et intégrer les infrastructures.**
- A minima, **16,5 millions d'euros** vont être consacrés à :
 - remplacer des éléments vétustes,
 - installer des appareils automatisés et intelligents,
 - enfouir des lignes aériennes,
 - renouveler le réseau souterrain première génération.
- Suivi se fait via le **Critère B**, qui correspond au temps moyen de coupure ressenti par un client BT sur une année :

Critère B HIX 2023 : 48 minutes
(Hors Incidents exceptionnels)
Moyenne nationale = 73 minutes

En légère amélioration par rapport à 2022
- 0,8 minutes

Critère B TCC 2023 : 61,3 minutes
(Toutes Causes Confondues)
Moyenne nationale = 123 minutes

En nette augmentation par rapport à 2022
+ 11,9 minutes, dont 11 minutes liées à la tempête CIARAN [novembre 2023]

e) Les travaux réseaux

Monsieur le Président indique que le nombre de demandes de travaux est en forte augmentation, avec 304 projets recensés pour la programmation 2025, contre 260 projets en 2023 pour la programmation 2024, soit 44 demandes supplémentaires.

Il rappelle qu'un barème d'aides significatives avait été mis en place de manière exceptionnelle pour faire face à l'envolée des prix de l'énergie. Ce soutien à l'investissement est renouvelé par le SE 60, avec une mobilisation forte du Conseil Départemental de l'Oise pour accélérer la rénovation de l'éclairage public (EP).

Cependant, il alerte sur plusieurs points de vigilance financiers :

- La fin, en 2024, du financement de la modernisation de l'éclairage public dans le cadre du Fonds Vert ;
- La baisse annoncée des aides aux communes par le Conseil Départemental en 2025.

Monsieur le Président précise que l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) se poursuit dans le cadre du programme Lum'Acte (ACTEE). Ce schéma inclura une charte de l'éclairage public avec des préconisations techniques visant à limiter l'impact environnemental des infrastructures lumineuses.

Monsieur le Président annonce également que le montant des OST pour 2024 s'élève à 35,87 M€ TTC, contre 27,2 M€ en 2023, soit une hausse de 32 %.

Il souligne également plusieurs évolutions notables :

- Le montant moyen par affaire en Mise En Souterrain (MES) est en baisse, passant de 250 k€ HT en 2023 à 187 k€ HT en 2024 ;
- À l'inverse, le montant moyen par affaire en éclairage public (EP) est en hausse, atteignant 106 k€ HT en 2024, contre 69 k€ HT en 2023.

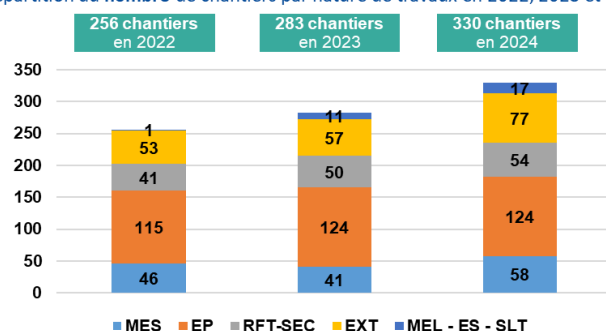
Monsieur le Président précise que 330 chantiers ont été lancés cette année, répartis comme suit :

- 58 chantiers en MES ;
- 124 chantiers en EP.

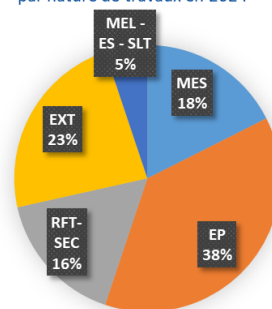
Il souligne que :

- Les travaux en MES connaissent une hausse de 700 k€ ;
- Les travaux en EP progressent de 5 M€, malgré une baisse des subventions, qui passent de 80 % à 70 %.

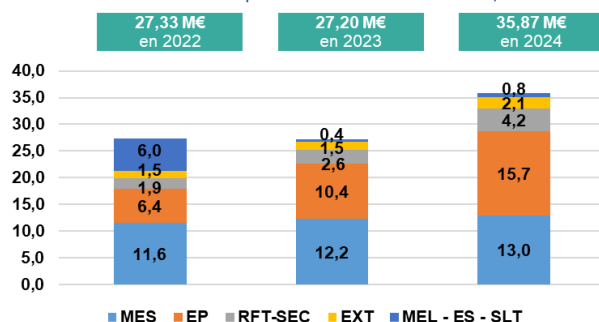
Répartition du nombre de chantiers par nature de travaux en 2022, 2023 et 2024



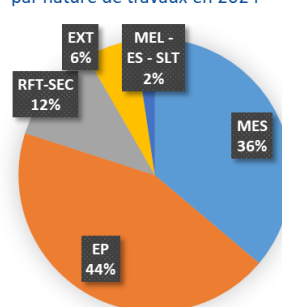
Répartition des 330 chantiers par nature de travaux en 2024



Montants des OST TTC en M€ par nature de travaux en 2022, 2023 et 2024



Répartition des 35,87 M€ par nature de travaux en 2024



f) Mobilité électrique

Monsieur le Président indique que le réseau de bornes de recharge *Pass Pass Électrique* (anciennement *Mouv'Oise*) compte 163 bornes actuellement en service. En 2024, deux nouvelles bornes ont été installées, tandis que 17 bornes initialement prévues ont été reportées à 2025 afin d'intégrer des solutions de flexibilité énergétique. Ainsi, le réseau atteindra 180 bornes en 2025.

Il précise que la fréquentation du réseau a connu une légère baisse de 11,8 %, avec 74 819 charges enregistrées contre 84 854 en 2023, soit une moyenne de 205 charges par jour contre 232 l'année précédente. Cette tendance est nationale et ne concerne pas uniquement le territoire. Toutefois, il souligne que la consommation d'énergie des charges est en forte augmentation (+18,6 %), atteignant 1,753 GWh contre 1,479 GWh en 2023. Par conséquent, le chiffre d'affaires du réseau a progressé de 47,8 %, s'élevant désormais à 688 k€ TTC.

Monsieur le Président annonce que la programmation 2025 prévoit l'installation de cinq nouvelles bornes, financées par France Relance FACE. Ces bornes seront en charge rapide (24 kW) et implantées en zone rurale, afin d'améliorer la couverture du territoire.

Il salue la migration rapide et efficace du réseau *Mouv'Oise* vers le réseau régional Hauts-de-France *Pass Pass Électrique* (PPE), réalisée en un temps record et avec un impact minimal pour les usagers.

Enfin, le Président a profité du sujet des voitures électriques pour revenir avec ironie sur l'article de *Oise Hebdo* critiquant le fait qu'il n'avait pas passé d'appels d'offres dans les journaux locaux alors que ceci n'est pas obligatoire.

g) Groupement d'achat d'énergie

Monsieur le Président souligne que la baisse des prix de l'énergie amorcée en 2023 se poursuit, confirmant l'efficacité de la stratégie d'achat mise en place par le SE60. Entre 2023 et 2025, les prix ont chuté de 27 % pour l'électricité et de 54 % pour le gaz.

Il explique que cette tendance s'explique notamment par la sécurisation des approvisionnements européens en gaz, le niveau satisfaisant des stocks et l'augmentation de la production nucléaire en France. Cependant, il rappelle que ces baisses sont partiellement compensées par l'augmentation des coûts d'acheminement et des taxes (TICFE et TICGN*).

Monsieur le Président annonce le lancement d'un nouvel Accord-Cadre et du premier Marché Subséquent pour la fourniture d'énergie 2026-2028. À ce titre, une nouvelle campagne d'adhésion a été menée en 2024, avec un taux de renouvellement de 98 % parmi les membres historiques et l'adhésion de 29 nouvelles structures.

Il précise que le SE60 sera désormais accompagné par un nouveau bureau d'études lors des phases d'attribution des marchés et des prises de position stratégiques. Par ailleurs, un marché unique électricité et gaz a été mis en place, avec un allotissement revu et des échéances communes, dans le but de simplifier l'exécution des marchés pour les membres.

Enfin, il indique que les titulaires du marché sont :

- ENGIE pour l'électricité en Zone Enedis ;
- PROXELIA pour l'électricité en Zone ELD
- GAZ DE BORDEAUX pour le gaz.

h) Maîtrise de la demande en énergie (MDE – EnR)

Monsieur le Président revient sur les actions menées en 2024 en matière de diagnostic énergétique des bâtiments publics, un outil clé d'aide à la décision pour les collectivités. Il indique que 352 communes, soit 80 % des membres du syndicat, avaient transféré la compétence MDE-EnR à la fin de l'année, avec trois nouveaux transferts enregistrés en 2024.

Il souligne la poursuite des audits énergétiques ainsi que l'extension du service de suivi énergétique, qui accompagne désormais 42 communes, avec six nouvelles collectivités adhérentes en 2024.

Concernant la télégestion, Monsieur le Président rappelle que plus de 80 systèmes avaient été installés depuis 2018, et que les travaux se sont poursuivis en 2024, après une année 2023 marquée par une forte activité en la matière.

Dans le cadre de l'Appel à Projet « *Rénovation Énergétique* », le SE60 a accompagné et financé quatre projets pour un montant total de 193 000 €.

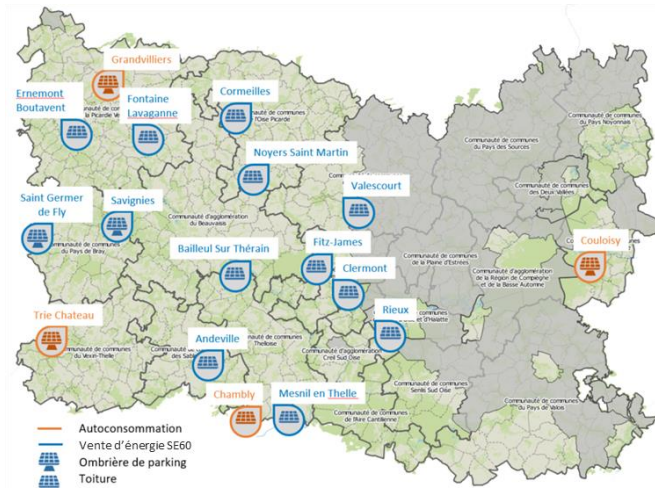
Monsieur le Président met en avant la reconnaissance obtenue en 2024 avec la sélection du SE60 comme lauréat du programme national ACTEE, permettant le financement des projets Chêne 3 et Chêne 4 à hauteur de 738 000 €, avec pour objectif d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments publics. Il précise également qu'une convention mutualisée a été signée pour l'acquisition du logiciel *Enolab*, destiné à analyser les projets photovoltaïques en autoconsommation collective.

Monsieur le Président présente le bilan des installations photovoltaïques mises en place par le SE60 depuis 2022. Il indique que 18 installations ont été réalisées, représentant 6 500 m² de panneaux solaires, dont 3 500 m² en ombrières et 500 m² au sol.

Il précise que la production annuelle d'électricité issue de ces installations atteint 1 100 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 520 logements. Parmi celles-ci, 13 installations en vente totale appartiennent directement au SE60, avec 2 800 m² de panneaux solaires installés, dont 465 m² en ombrières.

Enfin, Monsieur le Président souligne que la production 2024, estimée à 408 MWh, a été conforme aux objectifs fixés. Même lorsque le climat est mauvais, les PV obtiennent une bonne production d'énergie.

Il met en avant la mise en service de 17 nouvelles installations photovoltaïques en 2024, marquant ainsi la poursuite du développement des énergies renouvelables sur le territoire malgré les baisses annoncées des tarifs d'achat de l'électricité produite par des PV.



i) Planification énergétique

Monsieur le Président souligne l'importance de l'accompagnement proposé par le SE60 pour la mise en œuvre des actions identifiées en matière de transition énergétique. Il indique que l'objectif est d'atteindre les engagements fixés tout en assurant un suivi rigoureux de leur impact sur le bilan énergétique territorial.

Il précise que 15 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont adhérents au dispositif, bénéficiant chacun de 10 jours d'ingénierie par an, entièrement pris en charge par le SE60. Cette ingénierie comprend des conseils et analyses techniques, ainsi que des actions de sensibilisation sous forme d'animations, conférences, ateliers et réunions publiques.

Monsieur le Président annonce également le lancement de la feuille de route 2025-2033, qui sera finalisée en 2025 sous l'impulsion du nouveau comité de direction (CODIR). Il rappelle que deux groupes de travail d'élus ont été réunis en juin et juillet et que neuf réunions de travail ont été organisées lors des SLE, afin d'assurer une concertation efficace pour aboutir à un document stratégique cohérent et ambitieux.

j) Pôle Ressources Humaines

Monsieur le Président indique qu'au 31 décembre 2024, le SE60 comptait 34 agents, contre 36 en 2023 et 35 en 2022. Il précise que ces effectifs correspondent à 34 postes permanents (soit 33,7 équivalents temps plein), auxquels s'ajoute un agent en disponibilité.

Concernant les mouvements de personnel, il signale que 11 départs ont été enregistrés au cours de l'année 2024, dont un départ à la retraite, une fin d'alternance et une mise en disponibilité. En parallèle, 9 nouveaux agents ont rejoint le syndicat, et un apprenti a vu son contrat pérennisé.

Monsieur le Président souligne que l'année 2024 a été marquée par une restructuration importante du pôle des ressources humaines, destinée à soutenir le développement du syndicat et à ajuster les pratiques RH face à la nouvelle donne en matière de gestion du personnel. Il relève également que le contexte national des syndicats d'énergie met en évidence des difficultés de recrutement, entraînant un recours accru aux cabinets spécialisés.

Il rappelle que cette période a été particulièrement complexe pour le SE60 en raison de mouvements inhabituels de personnel, notamment la séparation avec deux directeurs en mai 2024 et la vacance du poste de directeur énergie depuis fin 2023. Il insiste sur le fait que ces départs ont nécessité des remplacements en interne, générant une surcharge de travail pour les équipes en place.

Monsieur le Président met en avant les besoins croissants en effectifs liés aux compétences supplémentaires du SE60. Il réaffirme que des recrutements seront nécessaires, notamment dans les domaines des ressources humaines, des affaires juridiques, de la communication et des systèmes d'information, afin d'accompagner la structuration du syndicat et de franchir un nouveau cap de croissance avec une direction renouvelée et une organisation repensée.

Concernant la communication, Monsieur le Président met en avant la montée en puissance du SE60, notamment sur les réseaux sociaux. Il indique que 47 publications ont été réalisées sur LinkedIn en 2024, générant 79 900 vues, soit un impact deux fois plus important qu'en 2023, où 86 publications avaient totalisé 85 500 vues.

Il précise également que la couverture médiatique du SE60 a été significative, avec 32 articles publiés dans la presse en 2024, aussi bien au niveau national que local. Il note toutefois une baisse par rapport à 2023, année durant laquelle 48 articles avaient été recensés.

Monsieur le Président met aux voix le rapport d'activité 2024. Celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

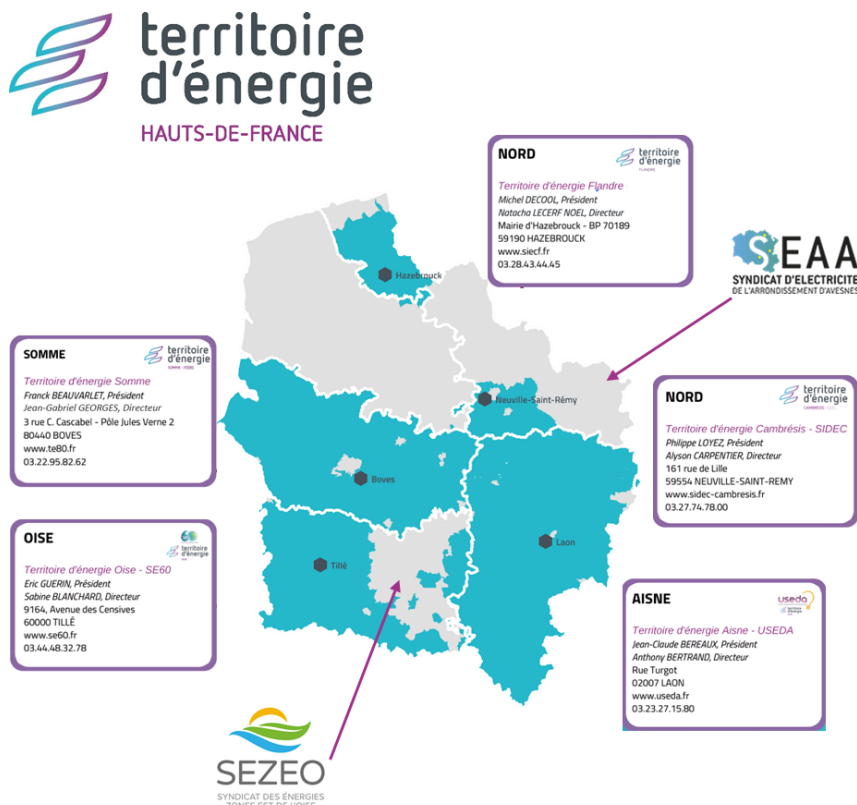
2- Elargissement de l'Entente Territoire d'énergie HDF – Intégration de SEZEO

Monsieur le Président rappelle que l'Entente Picarde a poursuivi son développement en s'ouvrant aux partenaires du Nord, évoluant ainsi vers l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France, une marque de la FNCCR. Il indique que cette évolution s'est accompagnée d'une volonté d'élargissement, permettant de renforcer la mutualisation et la coordination territoriale des actions communes.

Monsieur le Président précise que l'Entente, constituée en décembre 2021, regroupe aujourd'hui 2 208 communes, 41 communautés de communes et représente 1,94 million d'habitants. Il met en avant la nécessité de cette structuration pour accompagner les territoires dans leurs projets énergétiques et favoriser une gestion optimisée des ressources.

Il souligne que le syndicat SEZEO a adhéré à la FNCCR le 13 mars dernier, ouvrant ainsi la voie à son intégration prochaine dans l'Entente. Cette perspective confirme la volonté de coopération accrue entre les syndicats d'énergie régionaux.

Le Président met ainsi aux voix la confirmation de l'adhésion de SEZEO à l'Entente. La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.



3- Convention FACE avec les maîtres d'ouvrage de l'Oise

Monsieur le Président rappelle que le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électricité (FACE) contribue au financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution publique dans les collectivités rurales. Il indique

que plusieurs Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE) ont bénéficié de ces aides en 2024, notamment :

- Deux communes isolées : Chiry-Ourscamp et Le Plessis-Brin ;
- SDE76 : Quincampoix-Fleuzy ;
- USEDA : Autheuil-en-Valois, Autrêches, Caisnes, Marolles, Moulin-sous-Touvent, Nampcel, Varinfroy ;
- SEZEO et ses 228 communes membres.

Il souligne que le SE60 et les maîtres d'ouvrage de l'Oise sont bénéficiaires de ces aides en tant qu'AODE et qu'une répartition des fonds doit être organisée au sein du département.

Monsieur le Président précise que, pour optimiser cette répartition, le SE60 souhaite engager une concertation avec les autres maîtres d'ouvrage sous sa coordination. Cette démarche vise à planifier conjointement les investissements et à mettre en place une gestion mutualisée des aides.

Le Président annonce ainsi la mise aux voix de l'autorisation donnée par le Comité syndical au Président pour signer la convention de coordination des investissements et de répartition des aides d'électrification rurale dans le Département de l'Oise.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adoptée à l'unanimité.

4- Convention « Les gÉnéRateurs » avec SEZEO et l'USEDA

Le Président rappelle que le dispositif « Les Générateurs », lancé en 2022, est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions. Ce dispositif a pour objectif principal de sensibiliser les collectivités aux énergies renouvelables, notamment l'éolien et le photovoltaïque, en offrant un conseil neutre et objectif. Il permet également de renforcer les compétences des collectivités en matière de gestion des projets d'énergies renouvelables, en apportant une expertise technique, juridique et financière pendant les phases d'émergence des projets.

Depuis 2022, deux conseillers et un coordinateur couvrent la région des Hauts-de-France, dont le SE60. En 2025, un deuxième AMI devrait permettre d'embaucher un troisième conseiller, ce qui permettra de mieux répartir les missions sur les départements, y compris pour le territoire du SE60.

Le Président souligne l'opportunité que représente ce deuxième AMI pour le SE60 et le département de l'Oise, et demande au Comité syndical de valider la candidature du SE60 pour ce dispositif. Il propose également que le Comité se prononce sur l'opportunité de signer une convention de partage du futur ETP avec SEZEO et USEDA pour le territoire de l'Oise et une partie de l'Aisne. Le GIP coordonnant ce dispositif est le CD2E, le Centre de Déploiement de l'Éco-transition dans les Entreprises et les territoires.

La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

5- Augmentation de capital 2025 – SEM Energies Hauts-de-France

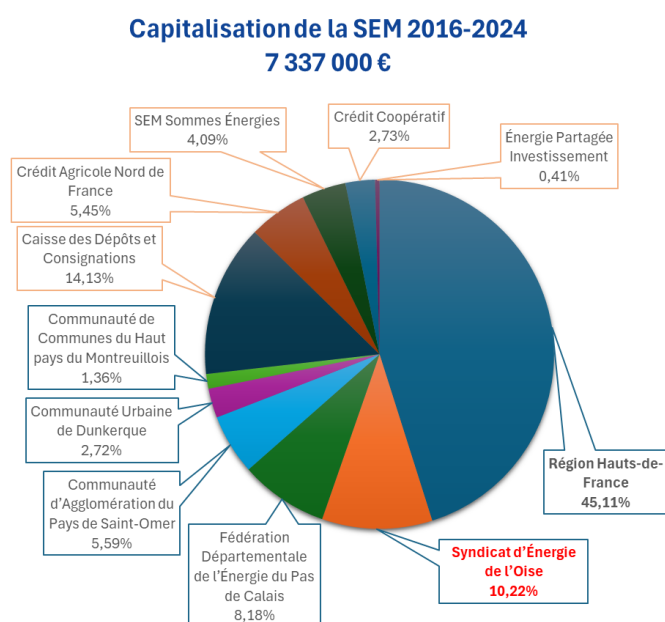
Le Président rappelle que la Société d'Économie Mixte (SEM) Énergies Hauts-de-France a été créée pour soutenir la transition énergétique dans la région et est structurée juridiquement pour permettre une coopération entre acteurs publics et privés. La SEM a pour mission de développer des projets d'énergie renouvelable, dans un cadre favorisant l'innovation et la "troisième révolution industrielle" dans les Hauts-de-France.

Le Président précise également que la SEM développe diverses filières visant à favoriser la transition énergétique, tout en s'appuyant sur des partenariats publics et privés pour maximiser l'impact de ses projets.

Dans la perspective de renforcer son rôle et ses capacités, la volonté la Région Hauts-de-France, actionnaire majoritaire de la SEM, est de continuer à développer la transition énergétique, en réorientant les investissements là où ils sont les plus pertinents. Il a ainsi été décidé d'augmenter la capitalisation de la SEM de 7 millions à 40 millions d'euros pour la période 2025-2030.

Dans ce cadre, le SE 60 souhaite participer à l'augmentation du capital de la SEM en apportant 750 000 €, passant ainsi à 1,5 million d'euros de capital social détenu par le SE 60.

Le Président propose donc au Comité syndical d'approuver cette ouverture au capital de la SEM et la contribution de 750 000 € du SE 60 pour soutenir les projets de la SEM Énergies Hauts-de-France.

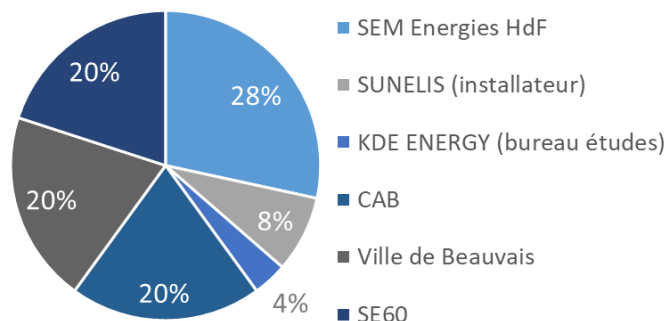


Plan d'accélération 2025-2030 :

- **39,8 millions d'€ au total**
- **Apport de 750 000 € du SE 60**
- 19,9 millions d'€ de capitaux publics avec 4 nouveaux actionnaires pressentis
- 19,9 millions d'€ de capitaux privés

La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

6- Désignation d'un représentant pour la SAS Energies du Beauvaisis



Le Président rappelle que la SAS Energies du Beauvaisis a été créée en 2023 afin de fonder un partenariat local pour développer les énergies renouvelables sur le territoire du Beauvaisis. Il précise que cette initiative se déploie en plusieurs étapes :

Étape 1 : Le Président indique que le projet commence par le solaire photovoltaïque sur le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et de la Ville de Beauvais.

Étape 2 : Il annonce que la deuxième phase prévoit le développement du solaire avec l'implication des entreprises et habitants du Beauvaisis.

Étape 3 : Le Président ajoute que la troisième étape consistera à explorer d'autres sources d'énergie renouvelable sur le territoire de la CAB.

Le Président rappelle que le SE60 est un acteur clé dans ce projet, avec 20% de l'actionnariat de la SAS, une contribution de 5 000 € au capital et 41 000 € en comptes courant d'associés.

Enfin, le Président propose au Comité syndical de désigner un représentant auprès de la SAS Energies du Beauvaisis et met sa propre candidature aux voix.

La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

7- Locaux SE 60

a) Signature promesse de vente – Acquisition de la parcelle T-5 sur la Zone Novaparc

Le Président rappelle que le SE60 souhaite acquérir la parcelle T-5 située sur la Zone *Novaparc*, et que la délibération de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvé la vente de ce terrain. Il précise que l'acquisition porte sur une superficie de 8 510 m², pour un montant de 468 000 € HT, auxquels s'ajoutent des frais annexes estimés à 50 000 €. Il annonce que la consultation pour la construction des locaux est en cours, avec un budget prévisionnel de 7,5 millions d'euros HT pour la construction et 9 millions d'euros TTC.

Le Président évoque également l'idée de louer les anciens locaux après le déménagement.

Le Président soumet ensuite au Comité syndical la proposition de signature de la promesse de vente pour l'acquisition de la parcelle T-5 sur la zone *Novaparc* et met la question aux voix.

La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

b) Dialogue compétitif

Le Président rappelle que la procédure de dialogue compétitif a été validée par une délibération du 5 décembre 2024 du Comité syndical, en vue de la conclusion d'un marché global de performance pour la construction des locaux. Il précise que la composition du jury a également été approuvée. Le Comité syndical doit désormais se prononcer sur le montant de la prime à verser aux candidats admis à remettre une offre, sur la base du prix estimé des études de conception, affecté d'un abattement de 20 % maximum. Le Président propose que le montant de la prime à verser aux deux candidats non retenus soit fixé à 50.000 euros HT (soit 100.000 euros HT en tout). Pour le candidat lauréat, cette somme sera à considérer comme un acompte à sa rémunération et est inclus à son marché global.

Le Président met la question de la fixation du montant de cette prime aux voix. **La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.**

3^{ème} PARTIE : Mesures financières

Monsieur Eric GUÉRIN continue et procède à la présentation des budgets. Pour rappel, le syndicat dispose de 3 budgets : le budget principal, le budget annexe « *Mobilité Propre* » et le budget annexe « *Energies Renouvelables* ».

Dans un souci de fluidité et de compréhension, il précise que les comptes de gestion, les comptes administratifs, les budgets primitifs seront présentés à la suite. Il sera procédé aux votes une fois tous les comptes et budgets présentés.

1- Budget principal

a) Compte Administratif 2024

Le Président rappelle que le budget 2024 est présenté sous une forme « *normalisée* », ce qui entraîne une baisse apparente des recettes. Il précise que cette diminution est notamment due à l'impact de la TCFE ainsi qu'à des écritures d'ordre représentant 2,1 millions d'euros. Il ajoute que cette baisse est également visible du côté des dépenses, pour les mêmes raisons comptables.

Le Président souligne ainsi la nécessité de mener des analyses approfondies afin d'identifier les évolutions budgétaires, de repérer les points de vigilance, et de neutraliser les mouvements ponctuels, permettant ainsi une lecture plus juste de la situation financière du SE60.

En fonctionnement 2024/2023 :

	2023	2024	
Dépenses	7,01 M€	4,31 M€	- 2,70 M€
Recettes	13,48 M€	10,12 M€	- 3,36 M€

En investissement 2024/2023 :

	2023	2024	
Dépenses	34,19 M€	36,57 M€	+ 2,38 M€
Recettes	24,63 M€	28,03 M€	+ 3,4 M€

▪ **Recettes de fonctionnement**

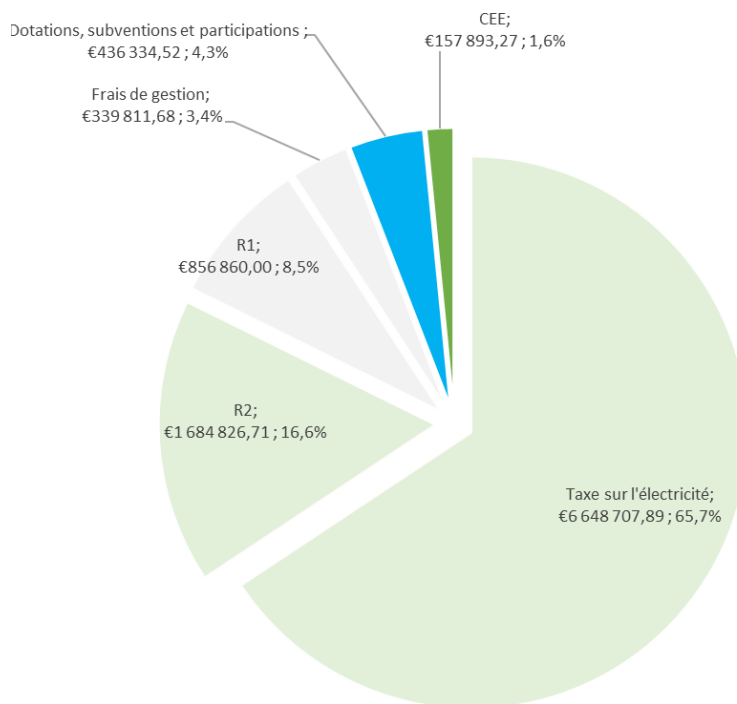
Le Président annonce que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10,12 M€ en 2024. Il souligne une baisse apparente de 25% (-3,36 M€) due aux écritures d'ordre et à la régularisation de la TCFE, mais précise qu'elles sont en légère hausse hors ces éléments (+3%, soit +0,3 M€).

Il rappelle que la TCFE, première source de recettes (66%), connaît une forte diminution de 1,62 M€ (-20%), dont 143 000 € hors régularisations, en raison d'une baisse importante de la consommation d'énergie dans l'Oise (-12%, contre -4 à -5% au niveau national). Il met en garde sur l'impact de cette tendance à long terme.

Les redevances de concession versées par Enedis (R1 et R2), qui représentent 25% des recettes, restent stables (2,5 M€, +42 000 €). Le Président précise que ces ressources, ainsi que les fonds propres issus de la TCFE et du R2 (1,68 M€), sont mobilisées pour le financement des travaux.

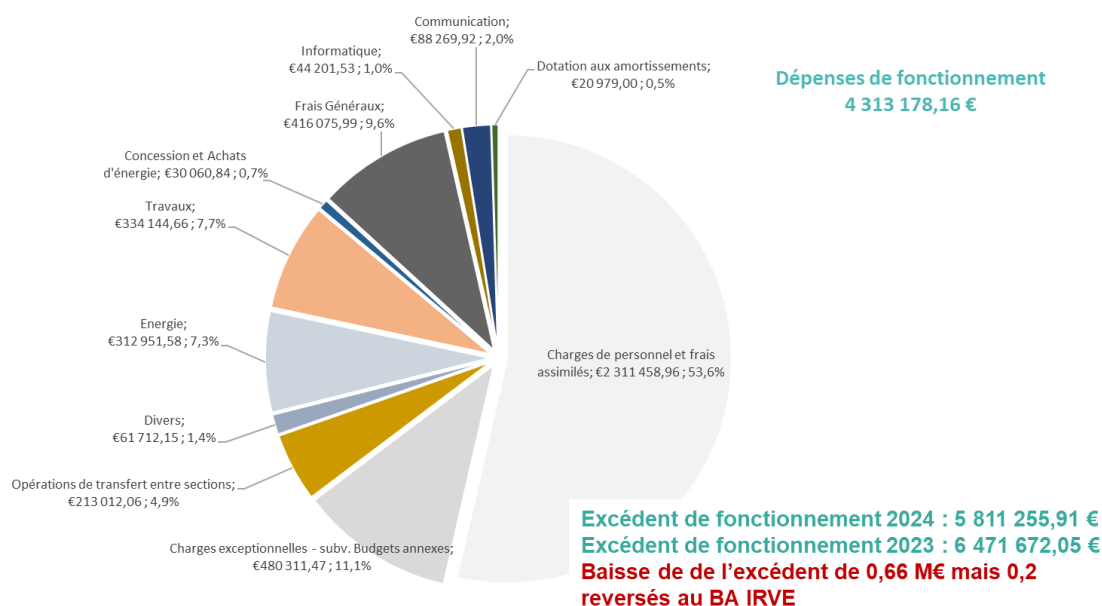
Il mentionne également la hausse des recettes liées aux études et prestations énergétiques (+350 000 €) grâce aux dispositifs Fonds Vert, Lum'Acte, ACTEE et suivi télégestion. A l'inverse, il signale une baisse des Certificats d'Économie d'Énergie (-15 000 €) et une réduction des frais de gestion du groupement d'achat (-68 000 €), le gaz étant la seule énergie achetée en 2024.

Enfin, il souligne que le remboursement par d'autres syndicats des frais liés aux congrès FNCCR et aux Assises de Dunkerque s'élève à +27 610 €, et que les conventions de suivi de la consommation énergétique génèrent 56 500 € de recettes. Il conclut en rappelant qu'aucune cession d'actifs n'est prévue en 2024.



	CA 2024				
	Liquidés 2023	Liquidés 2024	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
RECETTES FONCTIONNEMENT	13 483 399,00 €	10 124 434,07 €		-24,91%	-3 358 964,93 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	185 887,48 €	266 256,30 €	2,63%	43,24%	80 368,82 €
73 - Impôts et taxes	8 271 799,65 €	6 648 707,89 €	65,67%	-19,62%	-1 623 091,76 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	8 271 799,65 €	6 648 707,89 €	65,67%	-19,62%	-1 623 091,76 €
74 - Dotations, subventions et participations	86 517,37 €	436 334,52 €	4,31%	404,33%	349 817,15 €
Participations Régions	- €	43 535,08 €	0,43%		43 535,08 €
Autres subventions et participations	62 886,96 €	206 442,43 €	2,04%	228,28%	143 555,47 €
ADEME	23 494,80 €	132 705,52 €	1,31%	464,83%	109 210,72 €
Communes membres du GFP	- €	52 879,62 €	0,52%		52 879,62 €
FCTVA	135,61 €	771,87 €	0,01%	469,18%	636,26 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 675 683,52 €	2 742 865,62 €	27,09%	2,51%	67 182,10 €
R1	843 601,00 €	856 860,00 €	8,46%	1,57%	13 259,00 €
R2	1 656 164,24 €	1 684 826,71 €	16,64%	1,73%	28 662,47 €
Vente de câble déposé	2 394,00 €	24 352,50 €	0,24%	917,23%	21 958,50 €
CEE EP	172 356,63 €	142 436,64 €	1,41%	-17,36%	-29 919,99 €
CEE Energie		15 456,63 €	0,15%		15 456,63 €
Autres	1 166,65 €	18 933,14 €	0,19%	1522,86%	17 766,49 €
76 - Produits financiers (parts sociales, OAT)	2 841,30 €	248,20 €	0,00%	-91,26%	-2 593,10 €
77 - Produits exceptionnels (cession)	15 000,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-15 000,00 €
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	47 577,67 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-47 577,67 €
013 - Atténuations de charges	2 734,79 €	30 021,54 €	0,30%	997,76%	27 286,75 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 195 357,22 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-2 195 357,22 €
régul TCFE années antérieures	1 593 198,65 €	113 329,89 €			
TCFE de l'année	6 678 601,00 €	6 535 378,00 €		-2,14%	-143 223,00 €
Recettes hors 042 et régul TCFE	9 694 843,13 €	10 011 104,18 €		3,26%	316 261,05 €

▪ Dépenses de fonctionnement



Le Président annonce que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,3 M€, marquant une baisse apparente de 45% (-3,1 M€), principalement due aux écritures de transfert et à la diminution des subventions aux budgets annexes. Il précise qu'en excluant ces éléments, les dépenses réelles s'établissent à 3,9 M€, soit une hausse de 10%.

Il rappelle que le premier poste de dépenses (chapitre 012) concerne les frais de personnel, qui restent stables à 2,3 M€. Le deuxième poste (chapitre 011), à 1,23 M€, couvre les services supports (gestion, communication, informatique) et les études opérationnelles (art. 617).

Le Président souligne une augmentation des dépenses générales (+48,7%, soit +0,4 M€), expliquant notamment :

- La hausse des frais généraux et des services supports (+184 370 €, soit +40%), tout en maintenant à 460 k€ les dépenses liées au fonctionnement courant (carburant, énergie, maintenance, fournitures, formation) ;
- Le recours ponctuel à un cabinet de recrutement (53 k€), du coaching RH (8 k€) et des frais liés à une enquête administrative (21 k€) et aux honoraires d'avocats (15 k€) ;
- L'augmentation des frais de communication pour la participation au Congrès FNCCR et aux Assises de Dunkerque (55 271 €), avec un remboursement partiel par d'autres syndicats (27 610 €), laissant 27 661 € à charge du SE60 ;
- Le lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les nouveaux locaux (28 350 €) et la sollicitation d'un expert-comptable pour la déclaration fiscale des budgets annexes (9 960 €).

Concernant les études et prestations, le Président précise que :

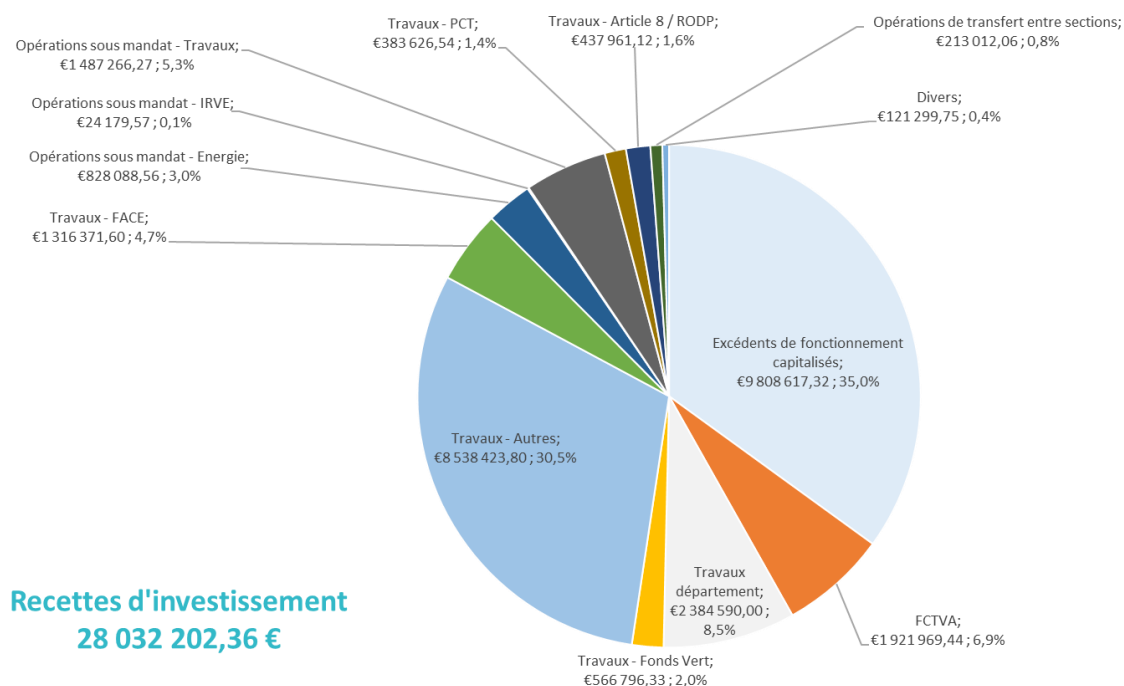
- Les activités et services aux communes (art. 617) augmentent de 60% (+217 260 €), avec la fin de la mission de contrôle d'Enedis par l'AEC (-27 150 €) ;
- Les études menées par le pôle Énergie progressent de 120 339 €, notamment avec la montée en charge des diagnostics préalables de bâtiments (de 4 en 2023 à 30 en 2024, soit +117 236 €) et des Diagnostics d'Efficacité Énergétique (+27 698 €) ;
- Une nouvelle vague de diagnostics d'éclairage public (+142 829 €) est financée par le Fonds Vert et Lum'Acte ;
- L'accompagnement à la flexibilité pour l'achat d'énergie par Eleneo et un nouvel AMO pour le lancement d'un accord-cadre (McMA Solutions, +8 688 €) renforcent les prestations liées à l'énergie.

Enfin, concernant le chapitre 65, il rappelle que :

- La subvention aux budgets annexes IRVE s'élève à 0,2 M€, contre 1 M€ en 2023 (-0,8 M€) ;
- Le reversement partiel de la TCFE (152 875 € pour Lagny-le-Sec et Noyon) est reporté à 2025.

	CA 2024				
	Liquidés 2023	Liquidés 2024	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 011 726,95 €	4 313 178,16 €	141%	-45%	-3 138 383,02 €
011 - Charges à caractère général	824 076,73 €	1 225 704,52 €	28,42%	48,74%	401 627,79 €
Frais Généraux	287 484,49 €	416 075,99 €	9,65%	44,73%	128 591,50 €
Energie	180 999,90 €	312 951,58 €	7,26%	72,90%	131 951,68 €
Réseaux	196 291,49 €	334 144,66 €	7,75%	70,23%	137 853,17 €
Concession et Achat d'Energie	49 871,33 €	30 060,84 €	0,70%	-39,72%	-19 810,49 €
IRVE	47 133,60 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-47 133,60 €
Informatique	42 179,21 €	44 201,53 €	1,02%	4,79%	2 022,32 €
Communication	20 116,71 €	88 269,92 €	2,05%	338,79%	68 153,21 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 314 329,24 €	2 311 458,96 €	53,59%	-0,12%	-2 870,28 €
014 - Atténuations de produits	24 860,38 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-24 860,38 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 380 581,17 €	539 119,15 €	12,50%	-60,95%	-841 462,02 €
Reversement TCFE	309 207,00 €	277 407,00 €	6,43%	-10,28%	-31 800,00 €
Subvention budgets annexes	1 000 000,00 €	200 000,00 €	4,64%	-80,00%	-800 000,00 €
Elus	57 290,67 €	58 047,39 €	1,35%	1,32%	756,72 €
Autres	14 083,50 €	3 664,76 €	0,08%	-73,98%	-10 418,74 €
66 - Charges financières (intérêt emprunt, ICNE)	- €	0,00 €	0,00%		0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 340,14 €	2 904,47 €	0,07%	116,73%	1 564,33 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	20 979,00 €	0,49%		20 979,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 466 539,29 €	213 012,06 €	4,94%	-91,36%	-2 253 527,23 €
Dépenses hors 042 et subvention budgets annexes	3 545 187,66 €	3 900 166,10 €		10,01%	354 978,44 €

▪ **Recettes d'investissement**



Le Président annonce que les recettes d'investissement s'élèvent à 28 032 202,36 €, marquant une hausse par rapport à l'exercice précédent. Il précise que 94% des recettes sont directement liées aux travaux.

Le Président souligne une hausse globale des recettes d'investissement de 16% (+4 M€), avec une augmentation notable de 5 M€ provenant de l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068), compensée par une baisse de 1 M€ des subventions (chapitre 13).

Concernant la couverture des besoins de financement, il indique qu'elle a plus que doublé, passant de 4,7 M€ à 9,8 M€.

Le Président constate ensuite une hausse du FCTVA (+568 k€), correspondant aux travaux d'éclairage public payés en 2023 et une augmentation des subventions et participations pour les travaux réseaux (+2,7 M€), avec un maintien des attributions du CD60 à un niveau élevé (2,4 M€) et l'apport du Fonds Vert pour l'éclairage public (+275 k€).

Toutefois, il signale une baisse des recettes issues de certaines aides, notamment :

- FACE (-300 k€) ;
- PCT (-500 k€) et Article 8 (-570 k€), en raison des régularisations effectuées en 2023 des années antérieures.

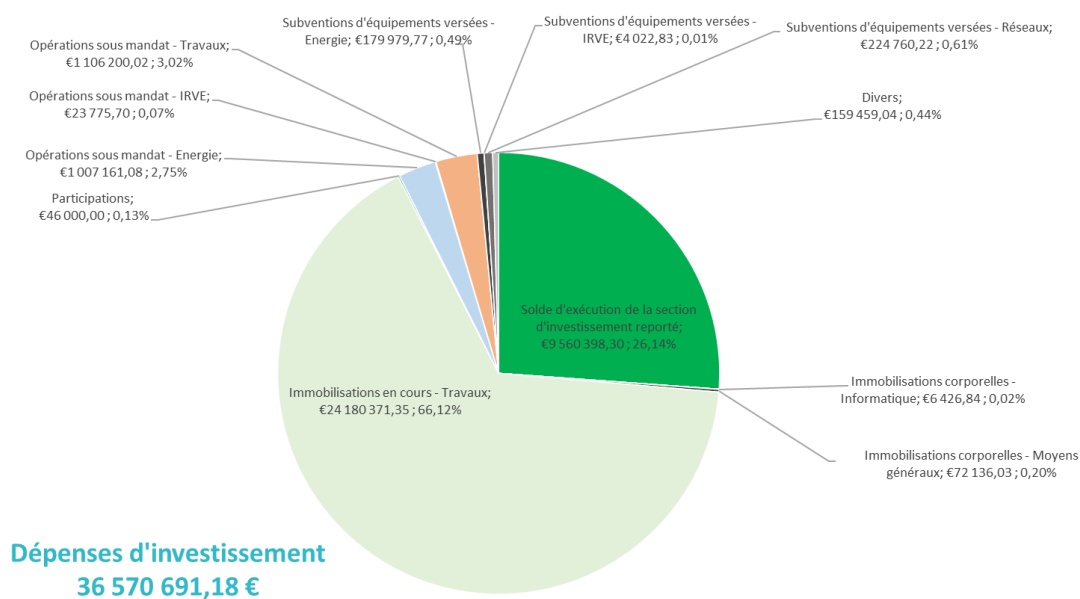
En ce qui concerne les recettes spécifiques :

- Les recettes liées à l'énergie diminuent de 300 k€, principalement sur les travaux de télégestion et photovoltaïque ;
- À l'inverse, les recettes liées aux réseaux progressent de 1,3 M€, notamment grâce aux travaux réalisés à Montataire (335 k€) et Creil (490 k€) ;
- Pour l'IRVE, les recettes concernent principalement les bornes dédiées aux collectivités.

Enfin, il précise que le niveau des engagements reportés en 2025 reste stable à 17,84 M€, contre 17,95 M€ en 2024.

	CA 2024				
RECETTES INVESTISSEMENT	24 629 470,53 €	28 032 202,36 €	16,18%	3 985 142,23 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 049 230,05 €	11 730 586,76 €	41,85%	93,92%	5 681 356,71 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	4 690 228,33 €	9 808 617,32 €	34,99%	109,13%	5 118 388,99 €
FCTVA - Réseaux	1 321 223,00 €	1 889 268,84 €	6,74%	42,99%	568 045,84 €
FCTVA - Moyens Généraux	37 778,72 €	32 700,60 €	0,12%	-13,44%	-5 078,12 €
13 - Subventions d'investissement	14 675 669,26 €	13 630 101,39 €	48,62%	-7,12%	-1 045 567,87 €
Réseaux - Département	2 423 230,00 €	2 384 590,00 €	8,51%	-1,59%	-38 640,00 €
Réseaux - FACE	1 617 919,94 €	1 316 371,60 €	4,70%	-18,64%	-301 548,34 €
Réseaux - PCT	883 566,68 €	383 626,54 €	1,37%	-56,58%	-499 940,14 €
Réseaux - Article 8 / RODP	1 010 737,41 €	437 961,12 €	1,56%	-56,67%	-572 776,29 €
Réseaux - Fonds Vert	291 578,63 €	566 796,33 €	2,02%	94,39%	275 217,70 €
Réseaux - Autres (communes - particuliers - SCI - Orange...)	8 420 719,92 €	8 538 423,80 €	30,46%	1,40%	117 703,88 €
Energie - ACTEE	15 666,68 €	2 332,00 €	0,01%	-85,11%	-13 334,68 €
IRVE - Département	12 250,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-12 250,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
23 - Immobilisations en cours	23 997,33 €	63 946,57 €	0,23%	166,47%	39 949,24 €
Réseaux	23 997,33 €	63 946,57 €	0,23%	166,47%	39 949,24 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 466 539,29 €	213 012,06 €	0,76%	-91,36%	-2 253 527,23 €
041 - Opérations patrimoniales	20 951,72 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-20 951,72 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
45811 - Opérations sous mandats	34 882,35 €	55 021,18 €	0,20%	57,73%	20 138,83 €
45822 - Opérations sous mandats	1 358 200,53 €	2 339 534,40 €	8,35%	72,25%	981 333,87 €
Energie	1 129 237,38 €	828 088,56 €	2,95%	-26,67%	-301 148,82 €
IRVE	56 501,69 €	24 179,57 €	0,09%	-57,21%	-32 322,12 €
Réseaux	172 461,46 €	1 487 266,27 €	5,31%	762,38%	1 314 804,81 €
Recettes hors 1068 et écritures d'ordre	17 472 702,91 €	18 010 572,98 €		3,08%	537 870,07 €

■ Dépenses d'investissement



Le Président annonce que les dépenses d'investissement s'élèvent à 36 570 691,18 €, enregistrant une hausse de 6,96% (+2,38 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Il précise que 67% des dépenses d'investissement (y compris le report de l'exercice précédent) concernent des immobilisations en cours (24,2 M€), dont :

- 94% sont liées aux réseaux ;
- 4% sont dédiées au photovoltaïque (PV).

Hors report du solde de l'exercice précédent et écritures d'ordre, les dépenses d'investissement atteignent 27 M€ (contre 26,1 M€ en 2023, soit une hausse de 0,9 M€).

Le Président indique plusieurs évolutions :

- Augmentation de 3,64 M€ due au solde de l'exercice précédent (001) ;
- Hausse de 960 k€ des dépenses dédiées aux réseaux (éclairage public – MES), bénéficiant d'une augmentation des financements pour la deuxième année consécutive (CDOise – Fonds Vert) ;
- Réduction de 2,2 M€ liée aux écritures de transfert entre sections, dans le cadre de la transition vers le référentiel M57.

Par ailleurs, il précise que :

- Aucun emprunt n'est en cours (chapitre 16) ;
- Les immobilisations pour le compte du SE60 diminuent de 130 k€ en raison du renouvellement du serveur et de la flotte automobile réalisé en 2023 (21/) ;
- Les dépenses sous mandat sont en baisse de 200 k€ (45/) ;
- La participation du SE60 à la SAS du Beauvaisis s'élève à 46 k€ (26/) ;
- Les fonds de concours du SE60 pour les opérations sous mandat augmentent à 295 995 €, contre 176 773 € en 2023 (+5 dossiers AAP pour 112 768 €, contre 3 dossiers en 2023 pour 41 104 €) (204/).

Enfin, il souligne que le niveau des engagements reportés en 2025 est en hausse, atteignant 20,36 M€, contre 18,20 M€ en 2024.

	CA 2024				
	Liquidés 2023	Liquidés 2024	% du Budget	% Evolut*	Montant Evolution
DEPENSES INVESTISSEMENT	34 189 868,83 €	36 570 691,18 €		6,96%	2 380 822,35 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 917 628,00 €	9 560 398,30 €	26,14%	61,56%	3 642 770,30 €
13 - Subventions d'investissement	30 784,22 €	135 713,20 €	0,37%	340,85%	104 928,98 €
Réseaux	30 784,22 €	135 713,20 €	0,37%	340,85%	104 928,98 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,06 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-0,06 €
20 - Immobilisations incorporelles	34 124,98 €	20 545,84 €	0,06%	-39,79%	-13 579,14 €
Energie		6 132,00 €	0,02%		6 132,00 €
Informatique	34 124,98 €	14 413,84 €	0,04%	-57,76%	-19 711,14 €
21 - Immobilisations corporelles	207 774,87 €	78 562,87 €	0,21%	-62,19%	-129 212,00 €
Energie	24 729,75 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-24 729,75 €
Communication	- €	0,00 €	0,00%		0,00 €
Informatique	50 259,77 €	6 426,84 €	0,02%	-87,21%	-43 832,93 €
Moyens Généraux	38 853,21 €	72 136,03 €	0,20%	85,66%	33 282,82 €
Réseaux	93 932,14 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-93 932,14 €
23 - Immobilisations en cours	23 221 066,45 €	24 180 371,35 €	66,12%	4,13%	959 304,90 €
Réseaux	23 221 066,45 €	24 180 371,35 €	66,12%	4,13%	959 304,90 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	46 000,00 €	0,13%		46 000,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 195 357,22 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-2 195 357,22 €
041 - Opérations patrimoniales	20 951,72 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-20 951,72 €
204 - Subventions d'équipement versées	217 877,65 €	408 762,82 €	1,12%	87,61%	190 885,17 €
Energie	217 877,65 €	179 979,77 €	0,49%	-17,39%	-37 897,88 €
IRVE	- €	4 022,83 €	0,01%		4 022,83 €
Réseaux	- €	224 760,22 €	0,61%		224 760,22 €
45811 - Opérations sous mandats	2 344 303,66 €	2 137 136,80 €	5,84%	-8,84%	-207 166,86 €
Energie	1 752 502,81 €	1 007 161,08 €	2,75%	-42,53%	-745 341,73 €
IRVE	120 044,44 €	23 775,70 €	0,07%	-80,19%	-96 268,74 €
Réseaux	471 756,41 €	1 106 200,02 €	3,02%	134,49%	634 443,61 €
45822 - Opérations sous mandats	- €	3 200,00 €	0,01%		3 200,00 €

■ **Analyses des résultats 2024**

Le Président annonce que le résultat 2024, incluant les restes à réaliser (RAR), reste confortable malgré une ponction de 11 M€ sur l'excédent, illustrant ainsi l'accompagnement du SE60 auprès des collectivités.

Il précise que :

- L'excédent de fonctionnement de l'année diminue à 5,8 M€ ;
- L'excédent cumulé atteint 17 M€, après correction des montants engagés en dépenses et recettes d'investissement (-2,5 M€), contre 22,5 M€ en 2023 et 25 M€ en 2022.

Le Président souligne que ce résultat permet néanmoins :

- D’envisager d’autres investissements, notamment via une prise de participation dans la SEM et l’accompagnement des collectivités dans la Maîtrise de la Demande en Énergies (MDE) ;
- Un éventuel recours à l’emprunt, notamment pour les nouveaux locaux du SE60, à hauteur de 8 M€.

Dans ce cadre, il annonce :

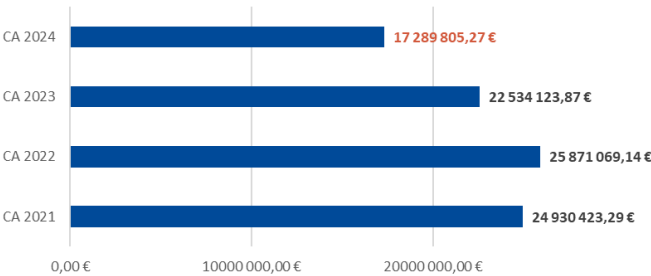
- Le vote d’une Autorisation de Programme pour le futur siège du SE60 ;
- L’augmentation du capital de la SEM HDF, dans une logique d’investissement d’avenir ;
- Une prospective financière pluriannuelle, en lien avec la feuille de route, les évolutions de la TCFE, et le niveau d’intervention du SE60 à définir.

Enfin, le Président fixe l’objectif de déterminer le seuil minimal de résultat à maintenir pour assurer la pérennité financière du SE60, continuer à accompagner les collectivités et envisager d’autres investissements et activités. Une analyse détaillée des nouvelles activités et investissements en cours pour 2025 sera également menée, avec l’élaboration de différents scénarios.

	Résultat clôture 2023	1068 (2024)	clôture 2023 - 1068	Résultat 2024	Clôture 2024	Solde RAR	Résultat 2024 RAR compris
Investissement	-9 560 398,30	9 808 617,32	0,00	1 021 909,48	-8 538 488,82	-2 517 085,69	-11 055 574,51
Fonctionnement	32 342 741,19	0,00	22 534 123,87	5 811 255,91	28 345 379,78	0,00	28 345 379,78
	22 782 342,89	9 808 617,32	22 534 123,87	6 833 165,39	19 806 890,96	-2 517 085,69	17 289 805,27
						Résultat 2023	22 534 123,87
						Différence	-5 244 318,60

Décision d’affectation en recette d’investissement(BP 2024) = couverture du déficit réel d’investissement et besoin de financement	11 055 574,51 €
Report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2024)	17 289 805,27 €

Résultat de clôture avec RAR



b) Budget primitif 2025

En fonctionnement 2025/2024

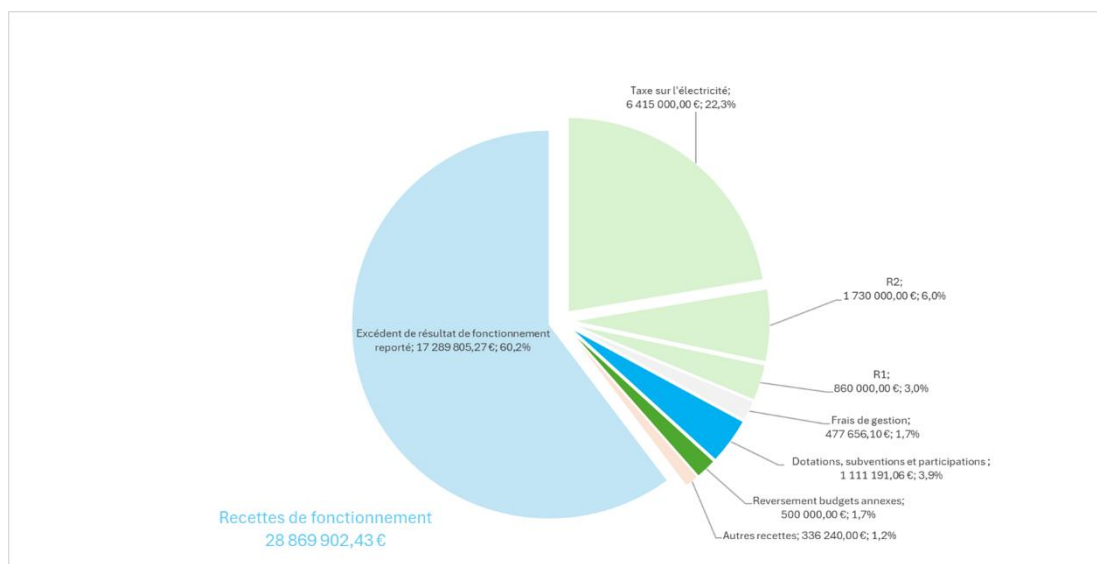
	2024	2025	
Dépenses	33,94 M€	28,87 M€	- 5,07 M€
Recettes	33,94 M€	28,87 M€	- 5,07 M€

En investissement 2025/2024

	2024	2025	
Dépenses	196,19 M€	72,63 M€	- 123,56 M€
Recettes	196,26 M€	72,63 M€	- 123,66 M€

Le Président annonce que le budget primitif 2025 est présenté sous une forme normalisée, après une année 2024 marquée par de nombreuses écritures de régularisation préalables au passage à la M57. Il précise que, dans ce contexte, des analyses sont nécessaires afin d’identifier les évolutions et points de vigilance.

▪ **Recettes de fonctionnement**



	BP 2024	Proposition BP 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
RECETTES FONCTIONNEMENT	33 937 166,34 €	28 869 902,43 €	100%	-18%	-5 067 263,91 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	655 684,00 €	722 656,10 €	2,50%	9,27%	66 972,10 €
Frais de gestion opérations pour comptes de tiers (Réseaux - Energie)	293 884,00 €	335 656,10 €	1,16%	12,44%	41 772,10 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	25 000,00 €	25 000,00 €	0,09%	0,00%	0,00 €
Frais de gestion groupement de commande gaz + élec	35 000,00 €	142 000,00 €	0,49%	75,35%	107 000,00 €
Remb de mise à disposition (FDE80 + mission énergétique)	126 800,00 €	70 000,00 €	0,24%	-81,14%	-56 800,00 €
Remb frais personnel par budget annexe (Mobilité + TE)	136 000,00 €	0,00 €	0,00%	-	-136 000,00 €
73 - Impôts et taxes	7 000 000,00 €	6 415 000,00 €	22,22%	-9,12%	-585 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7 000 000,00 €	6 415 000,00 €	22,22%	-9,12%	-585 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	677 358,47 €	1 111 191,06 €	3,85%	39,04%	433 832,59 €
Participations Régions	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
Autres subventions et participations	394 527,50 €	739 234,64 €	2,56%	46,63%	344 707,14 €
ADEME	234 830,97 €	336 956,42 €	1,17%	30,31%	102 125,45 €
Communes membres du GFP	48 000,00 €	35 000,00 €	0,12%	-37,14%	-13 000,00 €
FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 060 000,00 €	3 280 010,00 €	11,36%	6,71%	220 010,00 €
R1 / R2	2 525 000,00 €	2 590 000,00 €	8,97%	2,51%	65 000,00 €
Vente de câble déposé	0,00 €	50 000,00 €	0,17%	100,00%	50 000,00 €
CEE EP	150 000,00 €	130 000,00 €	0,45%	-15,38%	-20 000,00 €
CEE Energie	35 000,00 €	10 000,00 €	0,03%	-250,00%	-25 000,00 €
Reversement Budget Annexe EnR	0,00 €	500 000,00 €	1,73%	100,00%	500 000,00 €
76 - Produits financiers (parts sociales, OAT)	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
77 - Produits exceptionnels (cession)	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €	51 240,00 €	0,18%	80,48%	41 240,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	22 534 123,87 €	17 289 805,27 €	59,89%	-30,33%	-5 244 318,60 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €

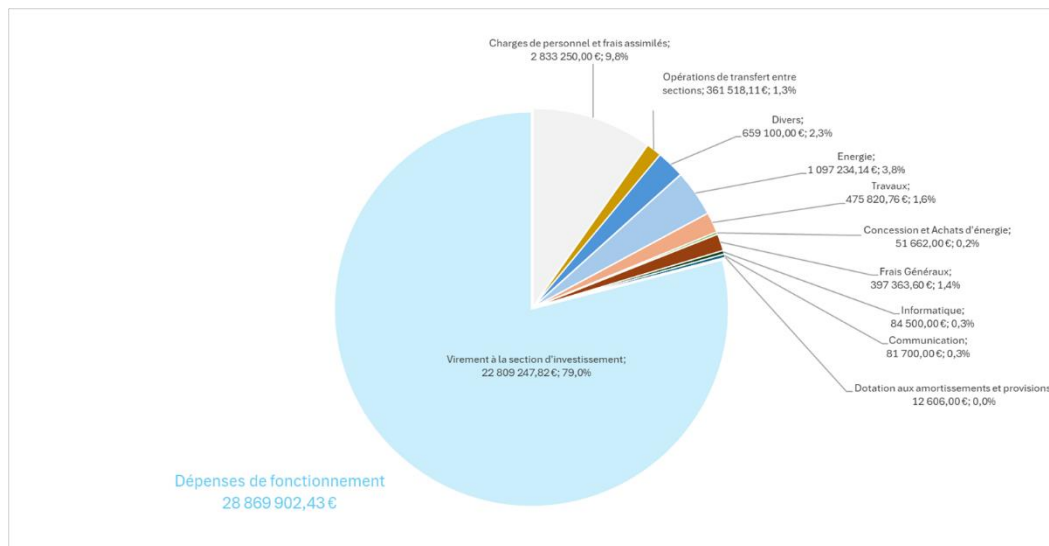
Le Président annonce que les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 s'élèvent à 28 869 902,43 €, avec un report de fonctionnement de 17 289 805,27 €, portant les recettes hors report à 11 580 097,16 €.

Il précise que :

- Les frais de gestion en fonctionnement correspondent aux opérations pour compte de tiers (signalisation tricolore, éclairage de stade, télégestion...) ;
- Les frais de gestion achat augmentent de 107 k€, en raison des nouvelles modalités de participation (électricité : 92 k€, gaz : 50 k€) ;
- Le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes devra être recalculé en 2025 ;

- La TCFE connaît une légère baisse à 6,4 M€ (- 585 k€), avec un transfert de perception au profit du SE60 pour Rantigny et Boran-sur-Oise ;
- Les recettes liées à l'énergie augmentent, notamment en raison des frais d'études et de personnel (ACTEE, Lum'Acte, Fonds Vert) ;
- Les redevances versées par Enedis restent stables, à 2,590 M€ (+ 65 k€), avec R2 : 1,73 M€ HT et R1 : 860 k€ ;
- Les CEE perçus sur l'éclairage public et la télégestion s'élèvent à 140 k€.

▪ **Dépenses de fonctionnement**



	BP 2024	Proposition BP 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
DEPENSES FONCTIONNEMENT	33 937 166,34 €	28 869 902,43 €	100%	-18%	-5 067 263,91 €
011 - Charges à caractère général	1 979 835,55 €	2 194 180,50 €	7,60%	9,77%	214 344,95 €
Frais Généraux	331 150,00 €	397 363,60 €	1,38%	16,66%	66 213,60 €
Energie	915 593,10 €	1 097 234,14 €	3,80%	16,55%	181 641,04 €
Réseaux	384 672,45 €	475 820,76 €	1,65%	19,16%	91 148,31 €
Concession et Achat d'Energie	83 000,00 €	51 662,00 €	0,18%	-60,66%	-31 338,00 €
IRVE	0,00 €	5 400,00 €	0,02%	100,00%	5 400,00 €
Informatique	65 220,00 €	84 500,00 €	0,29%	22,82%	19 280,00 €
Communication	200 200,00 €	81 700,00 €	0,28%	-145,04%	-118 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 619 200,00 €	2 833 250,00 €	9,81%	7,55%	214 050,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	544 000,00 €	653 600,00 €	2,26%	16,77%	109 600,00 €
Reversement TCFE	440 000,00 €	563 000,00 €	1,95%	21,85%	123 000,00 €
Subvention budgets annexes	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
Elus	57 000,00 €	57 000,00 €	0,20%	0,00%	0,00 €
Autres	47 000,00 €	33 600,00 €	0,12%	-39,88%	-13 400,00 €
66 - Charges financières (intérêt emprunt, ICNE)	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 500,00 €	0,02%	-9,09%	-500,00 €
Titres annulés antérieurs - Intérêt moratoires - Pénalités	6 000,00 €	5 500,00 €	0,02%	-9,09%	-500,00 €
Subvention Budget Annexe Mobilité	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
Subvention Budget Annexe ENR	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	26 000,00 €	12 606,00 €	0,04%	-106,25%	-13 394,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 722,65 €	361 518,11 €	1,25%	40,88%	147 795,46 €
Amortissements	213 722,65 €	361 518,11 €	1,25%	40,88%	147 795,46 €
023 - Virement à la section d'investissement	28 548 408,14 €	22 809 247,82 €	79,01%	-25,16%	-5 739 160,32 €

Le Président annonce que les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 s'élèvent à 28,8 M€, dont 22,8 M€ de virement à la section d'investissement et 361 k€ d'amortissement.

Il précise que :

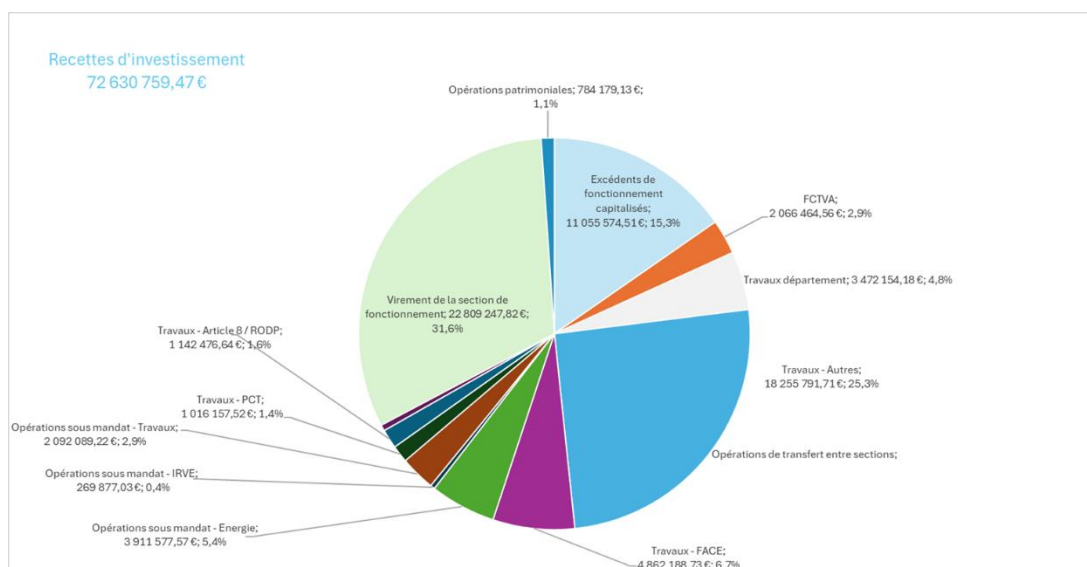
- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 18 % (- 5,067 M€), incluant 361 k€ d'opérations d'ordre et 22,8 M€ de virement en investissement ;

- Le chapitre 011 connaît une augmentation des dépenses à caractère général de 214 k€, notamment en raison :
 - De la hausse des frais généraux et services supports (+ 66 k€), ainsi que des dépenses informatiques (+ 19 k€) ;
 - De l'augmentation des dépenses liées au fonctionnement de la structure (carburant, énergie, location de véhicules) ;
 - De la baisse des frais de communication (- 118 k€), en l'absence de Congrès FNCCR ;
 - De la progression des activités et services aux communes :
 - De la hausse des dépenses liées à l'énergie et aux réseaux (+ 272 k€ pour les études), à l'exception de la concession, en baisse suite à la passation de marché réalisée en 2024.

Le chapitre 012 prévoit une augmentation des frais de personnel de 11 % (+ 214 k€), avec 41 agents permanents au 31/12/2025 selon le DOB et le nouvel organigramme.

Cette hausse s'explique par les revalorisations réglementaires et une politique salariale volontariste, intégrant la revalorisation du régime indemnitaire et des avantages.

▪ **Recettes d'investissement**



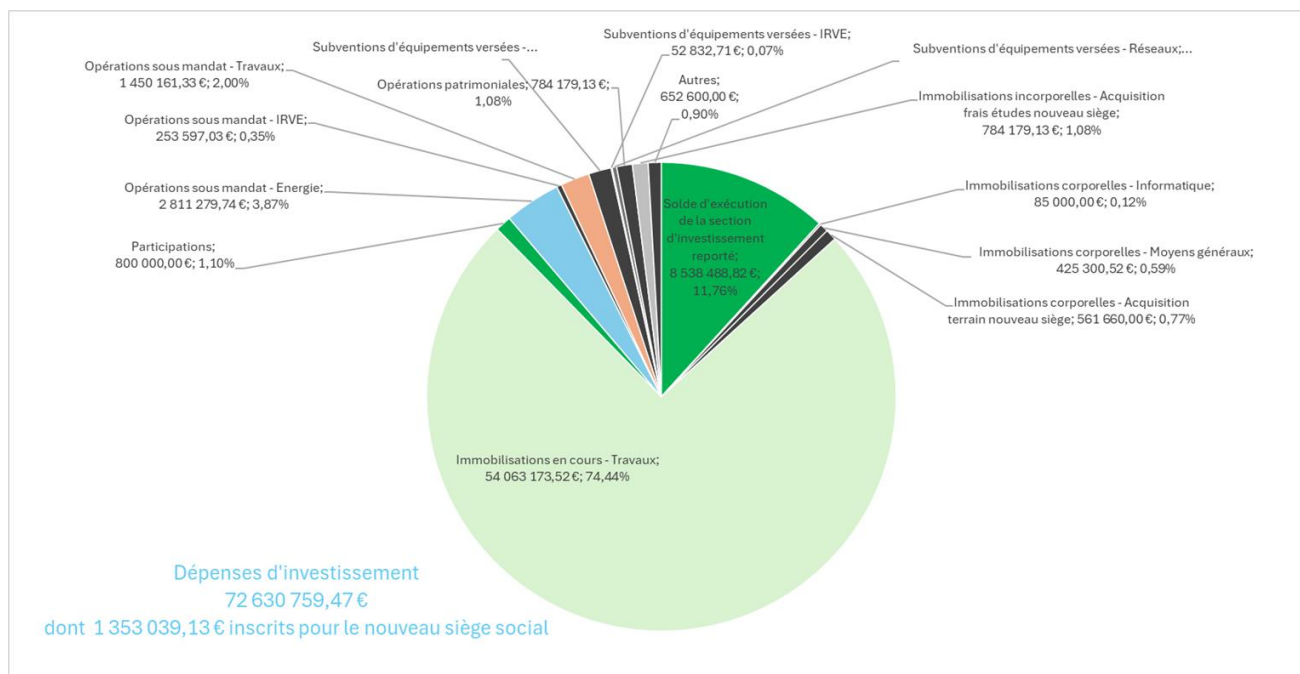
Le Président annonce que les recettes d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent à 72,63 M€, dont 37,2 M€ hors report N-1, virement du fonctionnement et régularisations, en lien avec l'activité travaux sur les réseaux (contre 41,76 M€ en 2024).

Il précise que :

- La couverture du besoin de financement progresse de 1,2 M€ par rapport à 2024 ;
- Le FCTVA diminue de 2,1 M€ en lien avec la baisse des travaux d'éclairage public en 2024 ;
- La répartition entre les communes et les subventions est inversée par rapport à l'an dernier :
 - 18 M€ proviennent des communes ;
 - 10 M€ proviennent des subventions.
- Concernant les régularisations d'actif (041), elles s'élèvent à 784 k€ en 2024, contre 115,93 M€ en 2023 ;
- L'augmentation des recettes de 546 k€ provient des fonds de concours pour des opérations sous mandat, notamment en télégestion, photovoltaïque, SLT et réseaux (MOA déléguée ou EPCI) ;
- Le niveau des engagements reportés est stable à 17,8 M€, contre 17,95 M€ en 2024 et 14,8 M€ en 2023.

	BP 2024	Proposition BP 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
RECETTES INVESTISSEMENT	196 265 363,77 €	72 630 759,47 €	100%	-170%	-123 634 604,30 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 038 865,87 €	13 122 039,07 €	18,07%	-6,99%	-916 826,80 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	9 808 617,32 €	11 055 574,51 €	15,22%	11,28%	1 246 957,19 €
FCTVA - Réseaux	4 197 800,70 €	2 053 618,12 €	2,83%	-104,41%	-2 144 182,58 €
FCTVA - Moyens Généraux	32 447,85 €	12 846,44 €	0,02%	-152,58%	-19 601,41 €
13 - Subventions d'investissement	31 803 279,53 €	29 225 231,52 €	40,24%	-8,82%	-2 578 048,01 €
Réseaux - Département	6 857 506,94 €	3 472 154,18 €	4,78%	-97,50%	-3 385 352,76 €
Réseaux - FACE	4 817 564,71 €	4 862 188,73 €	6,69%	0,92%	44 624,02 €
Réseaux - PCT	970 516,28 €	1 016 157,52 €	1,40%	4,49%	45 641,24 €
Réseaux - Article 8 / RODP	984 692,98 €	1 142 476,64 €	1,57%	13,81%	157 783,66 €
Réseaux - Fonds Vert		441 462,74 €	0,61%	100,00%	441 462,74 €
Réseaux - Autres (communes - particuliers - SCI - Orange...)	17 248 591,76 €	18 255 791,71 €	25,14%	5,52%	1 007 199,95 €
Energie - ACTEE		35 000,00 €	0,05%	100,00%	35 000,00 €
IRVE - Département	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	28 548 408,14 €	22 809 247,82 €	31,40%	-25,16%	-5 739 160,32 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
Réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	55 000,00 €	0,08%	100,00%	55 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 722,65 €	361 518,11 €	0,50%	40,88%	147 795,46 €
Concessions et droits similaires	26 175,20 €	49 109,54 €	0,07%	46,70%	22 934,34 €
Installation générales, agencements	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
Matériel de transport	52 485,27 €	147 669,62 €	0,20%	64,46%	95 184,35 €
Matériel de bureau et matériel informatique	53 292,26 €	81 082,20 €	0,11%	34,27%	27 789,94 €
Mobilier	5 578,40 €	3 133,27 €	0,00%	-78,04%	-2 445,13 €
Autre installations, matériel et outillage techniques	3 012,00 €	5 940,25 €	0,01%	49,30%	2 928,25 €
Autres bâtiments publics	383,00 €	383,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Bâtiments et installations	8 600,00 €	8 590,00 €	0,01%	-0,12%	-10,00 €
041 - Opérations patrimoniales	115 934 210,00 €	784 179,13 €	1,08%	-14684,15%	-115 150 030,87 €
Etudes	210,00 €	784 179,13 €	1,08%	99,97%	783 969,13 €
Installation , matériel et outillage techniques	115 000 000,00 €	0,00 €	0,00%	-	-115 000 000,00 €
Constructions	934 000,00 €	0,00 €	0,00%	-	-934 000,00 €
Créances sur transfert de droits à déduction TVA	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
45811 - Opérations sous mandats	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
45822 - Opérations sous mandats	5 726 877,58 €	6 273 543,82 €	8,64%	8,71%	546 666,24 €
Energie	4 365 234,98 €	3 911 577,57 €	5,39%	-11,60%	-453 657,41 €
IRVE	11 280,00 €	269 877,03 €	0,37%	95,82%	258 597,03 €
Réseaux	1 350 362,60 €	2 092 089,22 €	2,88%	35,45%	741 726,62 €

■ Dépenses d'investissement



Le Président annonce que les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent à 72,63 M€, dont 62,9 M€ hors report N-1, dépenses imprévues et régularisations d'actif.

Il précise que :

- Les immobilisations pour le compte du SE60 augmentent, incluant l'aménagement intérieur des locaux en attente de construction du siège social, ainsi que le renouvellement des équipements informatiques et de la flotte automobile ;
- 75 % des dépenses sont dédiées aux travaux, soit 54 M€, dont une part provient de l'affectation de l'excédent antérieur pour voter le budget en équilibre ;
- Une prise de participation au capital de sociétés de projets est prévue pour 750 k€ + 700 k€ ;
- Les subventions versées restent stables à 1,4 M€ ;
- Concernant les régularisations d'actif (041), elles atteignent 784 k€ en 2025, contre 115,93 M€ en 2024 ;
- Les opérations sous mandat diminuent, notamment en télégestion, photovoltaïque, SLT et réseaux (MOA déléguée ou EPCI) ;
- Le niveau des engagements reportés augmente, atteignant 20,3 M€, contre 17,95 M€ en 2024 et 13,6 M€ en 2023.

	BP 2024	Proposition BP 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
DEPENSES INVESTISSEMENT	195 583 863,77 €	72 630 759,47 €	100%	-169%	-122 953 104,30 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 560 398,30 €	8 538 488,82 €	11,76%	-11,97%	-1 021 909,48 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	400 000,00 €	400 000,00 €	0,55%	0,00%	0,00 €
13-1323-Départements	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
13-1328-Autres	100 000,00 €	100 000,00 €	0,14%	0,00%	0,00 €
13-13248-Autres communes	300 000,00 €	300 000,00 €	0,41%	0,00%	0,00 €
Réseaux	400 000,00 €	400 000,00 €	0,55%	0,00%	0,00 €
13-13258-Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	274 056,00 €	1 036 779,13 €	1,43%	73,57%	762 723,13 €
Energie	213 732,00 €	207 600,00 €	0,29%	-2,95%	-6 132,00 €
Informatique	60 324,00 €	45 000,00 €	0,06%	-34,05%	-15 324,00 €
Nouveau siège social : Frais d'études	0,00 €	784 179,13 €	1,08%	100,00%	784 179,13 €
21 - Immobilisations corporelles	172 700,00 €	1 080 960,52 €	1,49%	84,02%	908 260,52 €
Energie	5 000,00 €	5 000,00 €	0,01%	0,00%	0,00 €
Communication	10 000,00 €	4 000,00 €	0,01%	-150,00%	-6 000,00 €
Informatique	75 000,00 €	85 000,00 €	0,12%	11,76%	10 000,00 €
Moyens Généraux	82 700,00 €	425 300,52 €	0,59%	80,55%	342 600,52 €
Nouveau siège social : Acquisition du terrain	0,00 €	561 660,00 €	0,77%	100,00%	561 660,00 €
23 - Immobilisations en cours	61 982 379,52 €	54 063 173,52 €	74,44%	-14,65%	-7 919 206,00 €
Réseaux	61 982 379,52 €	54 063 173,52 €	74,44%	-14,65%	-7 919 206,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	100 000,00 €	800 000,00 €	1,10%	87,50%	700 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	115 934 210,00 €	784 179,13 €	1,08%	-14684,15%	-115 150 030,87 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 471 369,36 €	1 412 140,25 €	1,94%	-4,19%	-59 229,11 €
Energie	1 263 469,36 €	1 132 141,78 €	1,56%	-11,60%	-131 327,58 €
IRVE	0,00 €	52 832,71 €	0,07%	100,00%	52 832,71 €
Réseaux	207 900,00 €	227 165,76 €	0,31%	8,48%	19 265,76 €
45811 - Opérations sous mandats	5 684 750,59 €	4 515 038,10 €	6,22%	-25,91%	-1 169 712,49 €
Energie	4 467 662,26 €	2 811 279,74 €	3,87%	-58,92%	-1 656 382,52 €
IRVE	0,00 €	253 597,03 €	0,35%	100,00%	253 597,03 €
Réseaux	1 217 088,33 €	1 450 161,33 €	2,00%	16,07%	233 073,00 €
45822 - Opérations sous mandats	4 000,00 €	0,00 €	0,00%	-	-4 000,00 €

2- Budget Annexe Énergies Renouvelables

a) Compte administratif 2024

Le Président présente le budget annexe Énergies Renouvelables, en insistant sur la poursuite des diagnostics et des projets de télégestion.

Il précise les orientations stratégiques :

- Prioriser les projets en autoconsommation, notamment sur les bâtiments consommateurs d'électricité en été (toitures ou ombrières) ;

- Pour les projets en revente (toiture), il souligne des incertitudes sur les tarifs de rachat (S21).

Concernant la situation financière de 2024 :

- L'excédent de fonctionnement (hors report) est de 22 158,56 € ;
- L'excédent d'investissement (sans restes à réaliser) s'élève à 249 038,37 € ;
- L'excédent global est de 855 k€, mais inclut une avance de 1,3 M€ du budget principal, dont :
 - 800 k€ à reverser après perception complète des subventions DSIL ;
 - 500 k€ à reverser lorsque le budget sera excédentaire (sous réserve de crédits suffisants pour financer les dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme).
- Le besoin de financement pour 2024 s'établit à 94 496,21 € ;
- Le report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2024) est de 855 748,12 €.

	Résultat clôture 2023	1068 (2024)	clôture 2023 -1068	Résultat 2024	Clôture 2024	Solde RAR	Résultat 2024 RAR compris
Investissement	-561 621,97	338 603,80	0,00	249 038,37	-312 583,60	218 087,39	-94 496,21
Fonctionnement	1 266 689,57	0,00	928 085,77	22 158,56	950 244,33	0,00	950 244,33
	705 067,60	338 603,80	928 085,77	271 196,93	637 660,73	218 087,39	855 748,12

Besoin de financement 2024 :

94 496,21 €

Décision d'affectation en recette d'investissement(BP 2024) = couverture du déficit réel d'investissement	94 496,21 €
Report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2024)	855 748,12 €

b) Budget primitif 2025

Le Président annonce que le budget primitif pour le budget annexe Énergies Renouvelables 2025 présente les éléments suivants :

Partie fonctionnement :

- Le Président précise que la baisse est estimée à 916 k€ ;
- Il rappelle que les dépenses et recettes liées à la mise en service des installations, notamment la revente en gré à gré de l'électricité, vont augmenter ;
- Le Président annonce que l'excédent reporté provient de l'avance du budget principal, soit 650 k€, et que 500 k€ seront reversés ;
- Il précise qu'à terme, les dépenses seront équilibrées par la vente d'énergie.

Partie investissement :

- Le Président annonce une diminution à 692 k€ ;
- Il rappelle qu'il n'y a pas de financements Fonds Vert pour les Énergies Renouvelables (EnR).

BP 2025 Budget Annexe ENR							
FONCTIONNEMENT				BP 2024	BP 2025	évolution 24/25	
	DÉPENSES	11	Charges à caractère général	91 000,00 €	36 400,00 €	-54 600,00 €	-60,00%
		12	Charges de personnel	75 000,00 €	25 000,00 €	-50 000,00 €	-66,67%
		67	Charges exceptionnelles (reversement BG)	150 000,00 €	500 000,00 €	350 000,00 €	233,33%
		22	Dépenses imprévues	12 085,77 €	10 000,00 €	-2 085,77 €	-17,26%
		42	Amortissement	0,00 €	2 606,96 €	2 606,96 €	
		23	Virement à la section d'investissement	602 520,60 €	341 993,04 €	-260 527,56 €	-43,24%
	TOTAL DEPENSES			930 606,37 €	916 000,00 €	-14 606,37 €	-1,57%
	RECETTES	70	Produits des services et ventes	20 000,00 €	24 860,66 €	4 860,66 €	24,30%
		75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	0,00 €	-30 000,00 €	-100,00%
		77	Produits exceptionnels (sub budget prpal)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		42	Amortissement subventions	0,00 €	35 391,22 €	35 391,22 €	
		2	Excédent de fonctionnement reporté	880 606,37 €	855 748,12 €	-24 858,25 €	-2,82%
TOTAL RECETTES			930 606,37 €	916 000,00 €	-14 606,37 €	-1,57%	

BP 2025 Budget Annexe ENR							
INVESTISSEMENT				BP 2024	RAR 2024 + BP 2025	Evolution 24/25	
	DÉPENSES	21	Immobilisations corporelles (RAR)	990 351,83 €	35 138,12 €	-955 213,71 €	-96,45%
		23	Immo en cours		259 208,78 €		
		20	Dépenses imprévues	100 000,00 €	50 000,00 €	-50 000,00 €	-50,00%
		40	Amortissement subventions	0,00 €	35 391,22 €	35 391,22 €	
		1	Déficit investissement reporté	561 621,97 €	312 583,60 €	-249 038,37 €	-44,34%
		TOTAL DEPENSES		1 651 973,80 €	692 321,72 €	-1 218 860,86 €	-58,09%
	RECETTES	10	Dotations, fonds divers	386 083,20 €	94 496,21 €	-291 586,99 €	-75,52%
		13	Subventions	663 370,00 €	253 225,51 €	-410 144,49 €	-61,83%
		40	Amortissement	0,00 €	2 606,96 €	2 606,96 €	
		21	Virement section de fonctionnement	602 520,60 €	341 993,04 €	-260 527,56 €	-43,24%
		TOTAL RECETTES		1 651 973,80 €	692 321,72 €	-959 652,08 €	-58,09%

3- Budget Annexe Mobilité durable

a) *Rappel des orientations 2025*

Le Président rappelle les orientations 2025 en précisant que le service public de mobilité électrique a été lancé avec des contributions publiques pour initier l'écobilité, et que ce service est désormais devenu régional.

Le Président rappelle l'importance de continuer le déploiement du Schéma Directeur des IRVE, tant pour 2025 que pour 2030.

Il annonce que l'objectif est de finaliser la mise en route des 17 dernières bornes du programme 2024 avant le 31 mars 2025, permettant ainsi d'établir un réseau de 180 bornes sur l'Oise.

b) *Compte administratif 2024*

Il fait un point sur le bilan 2024 concernant les services Mouv'Oise & Pass Pass Électrique :

- Le service continue son évolution constante, bien que la 3ème hausse tarifaire en mai 2024 ait eu lieu ;
- Les recettes usagers sont en augmentation : passant de 446 k€ à 688 k€, principalement en raison de la hausse du tarif et du 4ème trimestre 2024 ;

- Le Président précise cependant que les contributions des communes et EPCI restent relativement stables, avec une légère baisse de 63 000 € à 62 000 €.

En ce qui concerne les prévisions pour 2025 :

- Le Président annonce le rétrofit de 5 bornes en zone rurale, subventionné à hauteur de 66,5% par la FACE ;
- Il précise également la fin du déploiement des 17 bornes supplémentaires, dont 13 bornes accélérées et 1 rapide, situées en milieu rural et financées dans le cadre du Plan de Relance (FACE-TE).

Enfin, le Président annonce une nouvelle augmentation du tarif prévue par le Gouvernement pour le 1er avril 2025.

Le Président annonce les résultats pour la partie fonctionnement du budget annexe Mobilité durable :

- Un excédent de fonctionnement 2024 s'élève à 33 921,64 € ;
- Les recettes augmentent à 865 k€, soit une hausse de +28 k€, principalement en raison :
 - D'une baisse de fréquentation des usagers, compensée par une hausse tarifaire en mai (impactant les recettes usagers de -3 k€) ;
 - D'une diminution progressive des participations des collectivités ;
 - D'un reversement d'une subvention du budget principal de 200 k€, en attente de la subvention FACE.
- Les dépenses augmentent à 831 k€, soit une hausse de +145 k€, en raison :
 - D'une augmentation du coût de l'énergie ;
 - Des frais de maintenance pour les bornes supplémentaires ;
 - Et de la migration complète du réseau vers PPE en fin d'année 2024.
- Concernant la partie investissement :
 - Le Président précise que, sans restes à réaliser ni report n-1, il y a un solde négatif de -30 138,31 € ;
 - Les recettes diminuent à 207 k€, soit une baisse de -28 k€, principalement liée à la consommation de la subvention FACE, dont le solde sera reporté sur 2025 ;
 - Les dépenses augmentent à 305 k€, soit une hausse de +94 k€, en raison de la migration du réseau, avec 163 bornes en 2024, entraînant des dépenses supplémentaires de +119 k€.

Pour l'exécution budgétaire 2024, le Président annonce un excédent de 408 k€, dont 200 k€ proviennent de l'avance du budget principal pour financer la migration vers la centrale d'achat (PPE). Enfin, il précise que le report en recette de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2025 s'élève à 408 082,80 €.

Exécution budgétaire 2024

	Résultat clôture 2023	1068 (2024)	Clôture 2023 - 1068	Résultat 2024	Clôture 2024	Solde RAR	Résultat 2024 RAR compris
Investissement	-146 712,42 €	67 982,42 €	0,00 €	-30 138,31 €	-176 850,73 €	193 957,65 €	17 106,92 €
Fonctionnement	442 143,58 €	0,00 €	374 161,16 €	33 921,64 €	408 082,80 €	0,00 €	408 082,80 €
Solde	295 431,16 €	67 982,42 €	374 161,16 €	3 783,33 €	231 232,07 €	193 957,65 €	425 189,72 €

Décision d'affectation en recette d'investissement (BP 2025) = couverture du déficit réel d'investissement	0,00 €
Report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2025)	408 082,80 €

c) Budget primitif 2025

Le Président annonce les éléments concernant le budget annexe Mobilité durable pour 2025 pour la partie fonctionnement :

- Une diminution des dépenses de fonctionnement à 1,09 M€, soit une baisse de -133 k€ par rapport à l'année précédente ;
- Les recettes connaissent également une diminution de -75 k€, malgré l'ajustement des tarifs à ceux de la région PPE, prévu pour le 1er avril 2025.

Pour la partie investissement :

- Une baisse des dépenses est observée, s'élevant à 433 k€ ;
- Le rétrofit de 5 bornes rurales est prévu, avec un coût de +60 k€ ;
- Les subventions sont en réduction, avec un total de 260 k€, principalement liées à la clôture du Programme FACE, incluant le solde des années 2023 et 2024 ;
- Le Président rappelle la nécessité de veiller sur les opportunités financières pour l'avenir.

BP 2025 Budget Annexe Mobilité					
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		BP 2024	BP 2025	évolution 24/25
		11 Charges à caractère général	855 795,00 €	815 344,72 €	-40 450,28 € -4,73%
		12 Charges de personnel	61 000,00 €	75 000,00 €	14 000,00 € 22,95%
		67 Charges exceptionnelles (versement BG)	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 € -100,00%
		22 Dépenses imprévues	13 836,32 €	30 000,00 €	16 163,68 € 116,82%
		42 Amortissement bornes	89 310,45 €	137 844,45 €	48 534,00 € 54,34%
		23 Virement à la section d'investissement	6 664,42 €	35 158,63 €	28 494,21 € 427,56%
		TOTAL DEPENSES	1 226 606,19 €	1 093 347,80 €	-133 258,39 € -10,86%
	RECETTES	70 Produits des services et ventes	635 000,00 €	560 000,00 €	-75 000,00 € -11,81%
		74 Dotations et participations	62 619,86 €	60 155,00 €	-2 464,86 € -3,94%
		13 Atténuation de charges	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 € -100,00%
		42 Amortissement subventions	54 824,87 €	65 110,00 €	10 285,13 € 18,76%
		2 Excédent de fonctionnement reporté	374 161,46 €	408 082,80 €	33 921,34 € 9,07%
		TOTAL RECETTES	1 226 606,19 €	1 093 347,80 €	-133 258,39 € -10,86%

BP 2025 Budget Annexe Mobilité					
INVESTISSEMENT	DÉPENSES		BP 2024	BP 2025	Evolution 24/25
		21 Immobilisations corporelles (20 bornes + 5)	335 000,00 €	191 500,00 €	-143 500,00 € -42,84%
		20 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		40 Amortissement subventions	64 824,87 €	65 110,00 €	285,13 € 0,44%
		1 Déficit investissement reporté	146 712,42 €	176 850,73 €	30 138,31 € 20,54%
		TOTAL DEPENSES	546 537,29 €	433 460,73 €	-113 076,56 € -20,69%
	RECETTES	10 Dotations, fonds divers	67 982,42 €	0,00 €	-67 982,42 € -100,00%
		13 Subventions	372 580,00 €	260 457,65 €	-112 122,35 € -30,09%
		1 Excédent investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		40 Amortissement bornes	89 310,45 €	137 844,45 €	48 534,00 € 54,34%
		21 Virement section de fonctionnement	16 664,42 €	35 158,63 €	18 494,21 € 110,98%
		TOTAL RECETTES	546 537,29 €	433 460,73 €	-113 076,56 € -20,69%

✓ **Approbation des Comptes de Gestion 2024 pour les 3 budgets**

Monsieur Éric GUÉRIN présente la synthèse du compte de gestion 2024 du budget général et il met aux voix son approbation.

La délibération n'appelant aucune remarque est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Éric GUERIN présente la synthèse du compte de gestion du budget annexe « *Mobilité Durable* » et il met aux voix son approbation.

La délibération n'appelant aucune remarque est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Éric GUERIN présente la synthèse du compte de gestion du budget annexe « *Énergies Renouvelables* » et il met aux voix son approbation.

La délibération n'appelant aucune remarque est adoptée à l'unanimité.

✓ **Approbation des Comptes Administratifs 2024 et des affectations de résultats des 3 budgets**

Après ces présentations, Monsieur Éric GUERIN quitte l'assemblée.

Monsieur Guy GODEFROY procède au vote des comptes administratifs et des affectations de résultats.

Monsieur Guy GODEFROY présente la synthèse du compte administratif 2024 et l'affectation du résultat 2024 pour le budget général 2024.

Le Compte administratif et l'affectation du résultat pour le budget général 2024 n'appelant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Guy GODEFROY présente la synthèse du compte administratif 2024 et l'affectation du résultat 2024 du budget annexe « *Énergies Renouvelables* ».

Le Compte Administratif et l'affectation du résultat pour le budget annexe 2024 « *Énergies Renouvelables* » n'appelant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Guy GODEFROY présente la synthèse du compte administratif 2024 et l'affectation du résultat 2024 du budget annexe « *Mobilité Durable* ».

Le Compte Administratif et l'affectation du résultat pour le budget annexe 2024 « *Mobilité Durable* » n'appelant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité.

✓ **Approbation des 3 budgets primitifs 2025**

Monsieur Éric GUERIN revient dans la salle et met aux voix les 3 budgets primitifs 2025.

Monsieur Éric GUERIN demande la synthèse du budget principal 2025. **La délibération n'appelant aucune remarque est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Éric GUERIN demande la synthèse du budget annexe « *Mobilité Durable* » 2025. **La délibération n'appelant aucune remarque est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Éric GUERIN demande la synthèse du budget annexe « *Energies Renouvelables* » 2025. **La délibération n'appelant aucune remarque est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Éric GUERIN remercie les membres du Comité pour leur confiance.

1- Création des autorisations de programme (AP/CP) – Budget principal

Le Président rappelle que la construction du nouveau siège social du SE60, situé dans la zone *Novaparc* à Beauvais, a été validée par les délibérations n°2024-22 du 26 mars 2024 du SE60 et n°A-DEL-2024-0319 du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 25 novembre 2024.

Il précise que cette opération nécessite une planification des dépenses sur toute la période de construction, soit une durée de 4 ans.

Le montant total de l'opération est estimé à 9 331 010,62 €.

Enfin, le Président indique que le financement sera assuré par une combinaison de l'autofinancement, du FCTVA, des subventions et du recours à l'emprunt.

Le Président met aux voix et demande s'il y a des questions et des abstentions.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adoptée à l'unanimité.

2- Fixation du périmètre de la TCFE 2026 et reversement 2025

Le Président rappelle que le SE60 a instauré la TCFE sur les communes de moins de 2 000 habitants par délibération du 29 septembre 2011 et peut, sur accord des communes concernées, se substituer à elles pour sa perception.

Il précise que, conformément à la loi de finances rectificative pour 2021, à compter du 1er janvier 2023, la taxe est calculée avec un coefficient multiplicateur unique de 8.5.

Il demande au Comité syndical de se prononcer sur :

- L'application de ce coefficient aux communes concernées, dont certaines de plus de 2 000 habitants ayant délibéré en ce sens ;
- Le reversement de 50 % de la TCFE aux communes de Crèvecœur-le-Grand, Gouvieux, Nanteuil-le-Haudouin, Venette, Lagny-le-Sec et Noyon ;
- Le reversement de 100 % de la TCFE à Bailleul-sur-Thérain.

Le Président met aux voix et demande s'il y a des questions et des abstentions.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adoptée à l'unanimité.

3- Provisions créances douteuses

Le Président annonce qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits pour la provision de créances douteuses, conformément à l'article R.2321-2 du CGCT. Il rappelle qu'une provision doit être constituée par délibération lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences du comptable public.

Il précise que l'évaluation du montant de la provision repose sur l'ancienneté des créances, premier indice des difficultés de recouvrement. En accord avec le comptable public, il a été convenu que cette provision devrait représenter 15 % des restes à recouvrer datant de plus de 2 ans.

À titre d'information, le Président indique que la provision calculée s'élève à 12 606 € pour le Budget Principal et 109 € pour le Budget Annexe Mobilité.

Le Président met aux voix et demande s'il y a des questions et des abstentions.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

4- Délégation du Comité au Président – Budget général – Fongibilité des crédits

Le Président rappelle qu'avec l'adoption du référentiel M57, les entités publiques locales bénéficient de nouvelles mesures d'assouplissement budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. Il précise que les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Il souligne que cette fongibilité doit être intégrée dans une délibération budgétaire annuelle et ne peut pas être accordée dans le cadre d'une délégation générale de compétence ou intégrée dans le règlement budgétaire et financier.

Le Président indique que l'assemblée délibérante doit fixer une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, exprimée en pourcentage des dépenses réelles de chaque section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT. Ce pourcentage, qui peut être différent selon les sections, ne peut excéder 7,5 %.

Enfin, il annonce qu'il est demandé au Comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

Le Président met aux voix et demande s'il y a des questions et des abstentions.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

5- Constitutions des commissions Ressources Humaines et Finances

Le Président rappelle que, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025, et dans la continuité des ateliers SLE de 2024, un nouveau dispositif de travail avec les élus est envisagé. L'objectif est de renforcer la visibilité du SE60, d'améliorer sa représentation dans les instances et de préparer efficacement la prochaine mandature.

Il annonce ainsi que le SE60 lance un appel à candidatures pour la constitution de deux commissions : Ressources Humaines et Finances. Ces commissions seront composées du Président et des 4 Vice-Présidents, et seront complétées par les candidatures exprimées.

Le Président demande la validation de la création de ces deux commissions avant de lancer un appel à candidatures dans la salle.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

6- Convention employeur sapeurs-pompiers volontaires

Le Président annonce qu'en début d'année 2025, un agent du SE60, sapeur-pompier volontaire, a exprimé le souhait d'établir une convention employeur. Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) définie pour 2025, le SE60 a étudié cette demande avec attention.

Il précise que cette convention permet de libérer l'agent pour suivre les formations du SDIS et intervenir en mission de secours pendant ses jours de travail. L'agent bénéficie ainsi de 5 jours de formation par an et de 240 heures sur trois ans, avec un nombre d'heures d'intervention à définir par la collectivité.

Le Président rappelle que cette convention présente également des avantages pour l'employeur.

Il propose ainsi au Comité syndical de valider la signature de cette convention employeur.

La délibération n'appelant à aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

AGENDA

Monsieur le Président Éric GUERIN rappelle les dates passées et à venir.

DATE	LIEU	OBJET
Mercredi 26 mars 2025	<i>CAB Beauvais</i>	« Elus pour agir »
Jeudi 27 mars 2025	<i>TE Flandre</i>	Réunion des élus de l'Entente TE HdF
Mardi 9 décembre 2025	<i>Clermont</i>	Comité syndical
Entre le 2 et le 12 février 2026	<i>Clermont</i>	Comité syndical Vote du DOB 2026

Monsieur le Président Éric GUERIN demande s'il y a des questions. L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h43.